

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

MÉDITATION POÉTIQUE.

Oui, ce vaste univers, magnifique poëme,
En chants harmonieux, écrit par Dieu lui-même,
Nous frappe, nous ravit, par son divin cachet ;
De l'Invisible il est le visible reflet,
D'une mystérieuse et vivante parole,
L'écho mystérieux, et l'éloquent symbole.
On dirait une lyre aux sons harmonieux,
Une voix soupirant des chants mélodieux,
Jour et nuit murmurant des hymnes de louange,
Pour Celui dont l'éclat éblouit l'œil de l'ange.
Le moindre phénomène a comme une senteur,
Qui nous fait deviner le souffle créateur :
Odeur d'éternité s'exhalant de chaque être,
Et qui tourne l'esprit vers le Souverain Maître.
Aux ramures des pins souvent le vent gémit,
Sous les souffles du soir le feuillage frémit ;
Au pied de rocs à pic gronde un torrent rapide,
Plus loin, dans un vallon, murmure une eau limpide ;
Ici bruit un fleuve, et là chante un ruisseau,
Sur leurs bords, une brise incline le roseau
De doux et chauds rayons ravivent les verdure,
Et décorent les fleurs de charmantes peintures ;
Des flots de pourpre et d'or inondent le couchant,
Et forment à l'aurore un cortège brillant ;
De l'arbre pâlissant tombe la feuille morte,
Qu'au fond du noir vallon le vent d'automne emporte ;

Rayonnement, murmure, harmonie en tout lieu,
Vie, éclat, bruit partout : louange immense à Dieu !
Flots de chants, de soupirs, de bruits, de mélodies,
Voix des eaux et des vents, plaintives harmonies,
Pourquoi dans vos accents cette teinte d'ennui ?
Dieu veut-il qu'ici-bas l'on soupire après lui ?
Au fond de toute chose habite un vide immense ;
Là semble le bonheur briller par sa présence ;
En vain l'y cherche-t-on, toujours on est déçu,
Et croit-on l'y saisir, qu'il glisse à notre insu :
Ici-bas c'est l'exil, là-haut est la patrie,
Le bonheur n'y sera que pour l'âme qui prie.

M. DESJARDINS.

LE CARDINAL GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

III.

SON ÉPISCOPAT A PÉRIGUEUX.

Le 6 novembre 1835, le *Moniteur*, journal officiel du gouvernement, annonçait que M. Gousset, vicaire général de Besançon, était nommé évêque de Périgueux, siège vacant par le décès de Mgr de Lostanges. L'abbé Gousset avait sans doute, comme tout le monde, porté ses regards vers l'avenir, mais dans ses rêves il n'avait point bâti de châteaux en Espagne. "Le souhaitais, disait-il, d'être curé de village, à la seule condition d'avoir un grand presbytère pour loger aisément ma bibliothèque."

Du moins, dans l'humilité de sa condition et la simplicité de sa vertu, Thomas ne mit jamais d'obstacles aux vues de la Providence ; il s'était imposé pour règle inflexible de ne rien demander et de ne rien refuser.

La nomination de M. Gousset causa une vive et générale satisfaction. Son mérite seul l'avait signalé, dès le début de sa carrière, à l'attention et à la bienveillance de ses supérieurs. *L'Impartial* de Besançon, journal peu favorable au clergé, dit de lui en cette circonstance : "Puissent ses diocésains adoucir par leurs soins pieux, les peines qu'il éprouve en s'éloignant de tous les objets de son affection. Ils le trouveront tel que nous l'avons trouvé nous-mêmes, supérieur à l'esprit de parti, doux, conciliant et affable, indulgent pour tous, sévère pour lui-même et mêlant à l'austérité chrétienne cette bienveillance qui charme et attire. Par son zèle prudent, ses lumières et sa charité, il saura gagner les cœurs, éclairer les esprits, étouffer les dissensions et faire aimer cette religion de paix et de bonne harmonie dont il est le digne ministre."

Thomas Gousset fut préconisé évêque de Périgueux le 1er février 1836 ; le 6 de mars avait lieu aux Carmes dans une chapelle inondée

du sang des martyrs, la touchante et imposante solennité du sacre. L'évêque préconisé avait eu le goût de choisir, pour armes héraldiques, une gerbe de blé, en souvenir de sa première profession ; et pour devise, le proverbe évangélique : *Quæ seminaverit homo hæc et metet.* (1)

Le consécrateur était Hyacinthe Louis de Quélen, archevêque de Paris, que le gallicanisme avait condamné et la passion populaire livré aux plus cruelles épreuves ; l'archevêque était assisté par Charles de Forbin-Janson, évêque expulsé de Nancy, et Eugène de Mazenod, évêque d'Icosie, alors coadjuteur, depuis évêque de Marseille.

Le pasteur était pressé de voir la face de son troupeau et de faire connaissance avec ses ouailles ; son installation eut lieu le 18 mars. La cérémonie se fit en présence de toutes les autorités civiles et militaires. Le *Mémorial de la Dordogne* donna l'analyse suivante du discours que le prélat prononça en cette circonstance : "Le texte choisi était ces paroles de Jésus-Christ : *La paix soit avec vous !* Il a dit qu'il avait une mission de conciliation et qu'il était heureux de venir l'exercer dans un pays déjà si bien disposé, par la sagesse de ses administrateurs, à recevoir des paroles d'union et de paix."

Le *Mémorial* ajoute : "Ce discours écouté avec une attention religieuse, a produit la meilleure impression sur ceux qui l'ont entendu ; chacun s'est accordé à louer les saintes instructions du prélat."

Une lettre écrite par Mgr Gousset à un ami intime, le 28 décembre 1837, nous donnera une idée de ses travaux dans cette nouvelle sphère d'activité.

"Je ne vous ai point oublié ; je n'ai point oublié mes amis de Besançon ; mais j'ai été obligé d'interrompre toute correspondance non obligée, pour organiser mon diocèse, où j'ai rencontré de très grandes difficultés en arrivant ; car je suis arrivé contre le vœu de toutes les autorités locales, qui avaient fait des démarches pour obtenir la nomination d'un ancien vicaire général. Il a fallu payer de ma personne, calmer les partis, réconcilier mon clergé avec l'ordre politique actuellement établi, rétablir l'union entre les prêtres de mon diocèse, qui sont de toutes les nations. . . . Mon petit séminaire dont les fondements ont été posés au commencement de

(1) L'homme récoltera ce qu'il a semé.

juillet de l'année courante, est presque achevé ; on pourra y loger environ 350 élèves, et je vais reprendre la truelle pour le grand séminaire de Périgueux, dont les fondations ont été interrompues il y a neuf ans. J'ai établi la retraite pastorale qu'on ne connaissait pas, les conférences ecclésiastiques des archiprêtres, des doyens. . . . J'ai visité presque en entier mon diocèse qui a quarante lieues de longueur sur trente de largeur ; j'ai vu trente-neuf cantons sans routes et sans chemins, allant tantôt en voiture, tantôt à cheval et quelquefois à pied. Cette année j'ai confirmé 41,000 fidèles dont un grand nombre de vieillards. J'ai fait de grandes réparations à l'évêché, qui était comme une prison, des améliorations à la cathédrale. . . .”

Des soins aussi nombreux que multipliés ne faisaient pas oublier à l'évêque les ordres religieux. D'après les préceptes de l'Évangile, la vie chrétienne doit être partagée en un juste équilibre de contemplation et d'action. Dans l'Église, les ordres religieux et les pieuses communautés de femmes sont particulièrement consacrés à la prière et aux macérations de la pénitence ; cependant, en ce siècle affairé et besogneux, ils ont aussi, dans l'armée catholique, une place d'avant-garde ou sur les flancs des bataillons, pour marcher en éclaireurs, soutenir les engagements d'avant-poste et se dévouer aux services auxiliaires de l'enseignement ou de la charité. L'âme si profondément catholique de Mgr Gousset dut plus d'une fois gémir sur la disparition des grandes institutions monastiques. Les Jésuites, plusieurs fois prescrits, venaient de l'être encore en 1828 avec la complicité d'un évêque ; les Trappistes bretons avaient été plus récemment expulsés par les ministres de Louis Philippe. L'heure de la résurrection n'était pas encore venue. Les Bénédictins s'essayaient timidement à ressusciter Solesmes ; les Dominicains, qui devaient agrandir la brèche entr'ouverte, n'avaient pas vu surgir encore leur éloquent capitaine. En attendant ces moines que la persécution ne tue pas et qui reviennent toujours de l'exil, l'évêque de Périgueux donnait aux communautés de femmes ses soins paternels.

Les sœurs hospitalières de Sainte-Marthe, les religieuses de la Visitation, les Ursulines et les Clarisses reçurent tour à tour ses attentions les plus dévouées et devinrent des foyers de vertu et des pépinières de chrétiennes fortes et éclairées.

Les œuvres dont l'évêque devait poursuivre la réalisation, avec le concours des autorités civiles, ne marchaient pas avec une moind-

dre régularité. Par une rencontre des plus rares et des plus heureuses, le Périgord possédait alors à sa tête quatre hommes de mérites différents, mais du plus grand esprit. L'un était Auguste Romieu, élève de l'école polytechnique, qui administrait le département en qualité de préfet avec un talent de première force et en amateur spirituel. On cite de lui ce trait que, voulant faire construire un chemin, il ordonna, un matin, à son cocher, de le culbuter dans l'ornière; après quoi, couvert de boue des pieds à la tête, il entra pédestrement en ville, raconta dans le journal son malheur et . . . obtint son chemin du conseil général.

Le journal où parut cette aimable plaisanterie avait, pour rédacteur, un jeune homme de vingt-cinq ans, nommé Louis Veillot; l'expérience des vices de la bourgeoisie régnante devait, d'abord par dégoût, puis par un attrait supérieur, l'amener à l'Église; chrétien, il sera, dans *l'Univers*, un paladin armé contre toutes les erreurs et iniquités de son temps, un maître de la langue française, un vaillant champion d'Israël.

Le Périgord, régi et égayé par ces deux vaillants hommes, comptait, parmi ses enfants, un soldat parti avec la giberne et revenu avec le bâton de maréchal; il s'appelait Thomas Bugeaud et était dès lors, par la supériorité de ses talents militaires, un personnage politique.

Le quatrième personnage du pays, et en un sens le premier, c'était l'évêque, qui avec sa bonhomie communicative et entraînant, sut réconcilier entre eux ces éléments hétérogènes et les faire contribuer, chacun dans sa sphère, au bien-être commun.

Sous l'impulsion de cet administrateur habile, tout annonçait un épiscopat des plus fructueux et promettait, dans un temps peu éloigné, le renouvellement complet du diocèse, lorsque le gouvernement le désigna pour un autre siège. Le 26 mai 1840 Thomas Gousset fut officiellement nommé au siège primatial de Reims. A cette nomination, il éprouva encore plus d'effroi que de surprise. S'il n'avait consulté que ses goûts, il ne se serait pas séparé de son diocèse auquel il était lié par le bien qu'il avait fait autant que par l'affection dont il était entouré, et s'il a porté le titre d'archevêque, c'est parce que les instances du Pape et du Roi lui firent une obligation d'accepter.

La dernière cérémonie de Mgr Gousset à Périgueux, fut la bénédiction de la première pierre du grand séminaire. Le préfet Romieu, avec cette délicatesse dont il était le type, profita de la circonstance

pour offrir à l'illustre Évêque, au nom de ses administrés, les plus touchants adieux :

“ Monseigneur, dit-il, cette première pierre que vous posez après tant de démarches et de mécomptes, après tant de travaux et de soucis ; cette première pierre d'un monument où vous espériez diriger et bénir vos lévites, hélas ! est destinée aujourd'hui à perpétuer le triste souvenir de votre départ.

“ Ne soyez donc pas surpris, Monseigneur, s'il se mêle un sentiment douloureux à la pompe de cette réunion ; elle eût été en d'autres temps un signal d'espérance, elle n'est plus aujourd'hui qu'une date de regrets.

“ C'est à moi plus qu'à tout autre qu'il appartient de les exprimer, et s'il y a dans les tristes adieux qui nous séparent quelque chose de moins amer pour le département, c'est l'occasion qu'il y trouve de vous dire que votre nom restera cher et vénéré dans ce pays, où en si peu de temps il a laissé tant de traces. . . .

“ Appelé au siège illustre de saint Nicaise et de saint Remi, vous trouverez dans les nouveaux honneurs qui vous attendent la récompense de votre zèle et des vos mérites éprouvés ; mais permettez-moi de croire que, de si loin et de si haut, vos regards se porteront quelquefois vers la Dordogne où l'on ne vous oubliera jamais.”

Ainsi se terminait, pour l'Église de Périgueux, un épiscopat, qui devait être si court et qui cependant fut si fécond.

IV.

SES DÉBUTS DANS L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

L'évêque de Périgueux, préconisé pour l'archevêché de Reims dans le consistoire du 13 juillet 1840, prit possession de son nouveau siège le 24 août. Le prélat fut introduit dans sa cathédrale, cette merveille du monde, selon le rit et avec toute la magnificence des pompes catholiques. Son premier discours fut tout un programme : “ Les intérêts de la Religion, voilà les intérêts dont nous sommes chargé : défendre contre toute erreur, toute nouveauté, la foi de saint Remi, la foi des Nicaise et des Sixte : veiller comme une sentinelle vigilante à la conservation de ce dépôt sacré qui est confié à notre garde ; voilà notre mission, notre polémique. Vous expliquer les lois de l'Évangile, sans confondre le précepte avec le conseil ; maintenir la discipline dans sa vigueur, conformément à

l'esprit de l'Église qui se montre toujours comme une tendre mère dans l'interprétation de ses ordonnances, tels sont les devoirs d'un évêque, ses obligations, ses droits. Notre pouvoir est grand, notre juridiction est étendue ; mais quelque étendue qu'elle soit, elle reconnaît des limites ; et c'est parce qu'elle en reconnaît, qu'elle demeure étrangère à des discussions qui ne sont point de son ressort. Toutefois, il faut que vous le sachiez, nous ne pouvons comme Pasteur, être indifférent ni au maintien de l'ordre, de la tranquillité publique qui ne peut être troublée sans danger pour la morale, ni à ce qui peut contribuer à la gloire de la cité, à la prospérité du pays."

Dès ses débuts à Reims, Mgr Gousset s'appliqua fortement à l'administration du diocèse et notamment à l'instruction du clergé. La première chose à faire dans ce but était de se procurer des livres. Ne trouvant au palais archiépiscopal aucune bibliothèque, ni aucun des éléments nécessaires pour en former une, il eut la pensée de se dessaisir de la sienne, qui était déjà considérable, avec l'intention de constituer une grande bibliothèque, non seulement pour ses successeurs, mais pour tout le clergé du diocèse. Il y consacra toute sa vie et il en fit avec le temps une bibliothèque digne de l'église de saint Remi, d'Hinemar, de Gerbert et du cardinal de Lorraine.

La pensée du cardinal n'était pas cependant de faire de ses prêtres des savants ; il voulait seulement que leur ministère ne se désemparât jamais des études nécessaires à la bonne entente des choses et des études indispensables pour occuper les loisirs. Dans cette double carrière, chaque prêtre devait avoir chez lui, sous la main, l'indispensable, et trouver, à la bibliothèque diocésaine, ce complément qui fortifie la science et agrandit toutes les pensées. Pendant vingt-cinq ans, l'archevêché de Reims ne fut pas seulement un foyer de science, il fut la capitale de l'esprit ecclésiastique nouveau, de l'esprit qui, depuis 1830, a tout poussé vers une radicale rénovation. Tous les hommes d'avant-garde furent plus ou moins les obligés, les hôtes, ou plutôt les amis du prélat. Suivant son propos familial, il avait toujours quatre lits à leur service, et ces vaillants défenseurs d'Israël se succédaient de si près à son foyer, qu'il était rarement seul avec sa famille. Mais dès que les pèlerins de la science avaient pris le repos nécessaire, on passait à la bibliothèque ; on y allait le matin, le soir et quelquefois dans la nuit. Là, il n'y avait plus d'archevêque ; le savant, qui avait bravé toutes les poussières, continuait à les affronter sans scrupule. C'était le moment des détails bibliographiques, biographiques, anecdotiques et des bouts de lecture qui fai-

saient de ce voyage, dans sa compagnie, une des plus charmantes choses qui puisse échoir à homme d'esprit. Mais s'il était à la discrétion des étrangers, c'était pour ses prêtres qu'il avait constitué sa bibliothèque, et c'était pour des prêtres studieux, encouragés, honorés, qu'il entendait assurer à son église toutes les fortunes d'un saint avenir.

A la constitution d'une bibliothèque diocésaine Thomas voulait joindre la fondation d'une Académie. Il s'adressa de préférence aux laïques ; mais il n'exclut point les prêtres. Il voulait les prêtres à tous les degrés de la hiérarchie sociale, parés de grâce et brillants de lumière ; d'autre part il voulait les laïques chrétiens appliqués eux aussi à suivre le progrès des sciences ou à l'effectuer, soucieux non pas tant de s'instruire eux-mêmes que de poursuivre, dans une alliance fraternelle, toutes les œuvres de savoir que réclame leur pays.

L'archevêque, si ingénieux à provoquer les autres au travail, les entraînait surtout par un exemple. En 1841 il fondait l'Académie ; en 1842, il commençait la publication des *Actes de la province ecclésiastique de Reims*. L'ouvrage commence par la lettre de saint Remy à Clovis sur la mort de sa sœur Alboflède et se termine par le conciliabule des schismatiques en 1801. Ce recueil offre, pour l'église métropolitaine, le répertoire de ses titres historiques ; pour les prêtres, la série des actes disciplinaires de la province ecclésiastique : pour tous, une mine féconde. En 1844, Mgr Gousset terminait cette publication ; en 1845, il recevait à Reims le congrès scientifique de France. Grâce à l'impulsion intelligente que lui donna l'archevêque, cette session, la treizième, fut sans contredit une des plus nombreuses, des plus intéressantes et des plus solennelles de toutes les sessions déjà tenues en France. On vit accourir à ce concile scientifique et littéraire un grand nombre d'ecclésiastiques, des députés, des notabilités universitaires, des savants non seulement de France, mais d'Italie et d'Allemagne. D'une voix unanime, l'archevêque fut nommé président ; il justifia ce titre, en imprimant à tous les travaux une impulsion élevée et une sage direction.

Ainsi était inauguré, devant Dieu, et devant les hommes, un évêque, qui attirait toutes les bénédictions pour atteindre bientôt à toutes les grandeurs.

V.

LA THÉOLOGIE DE MGR GOUSSET.

En 1844 l'archevêque de Reims publiait sa *Théologie morale*, et en 1848, sa *Théologie dogmatique*. C'est le chef-d'œuvre du prélat, c'est l'œuvre capitale à quoi toutes les autres se ramènent, soit pour la préparer, soit pour la confirmer ou la développer.

Personne ne conteste la nécessité de la morale ; mais, dans le monde, on conteste volontiers les titres de la science morale. D'après certains censeurs, plus passionnés qu'instruits, la science classique de la morale serait d'invention récente et la casuistique ne serait guère que la corruption de l'Évangile. C'est là une erreur grossière ; de tout temps, il y a eu des esprits plus portés à la pratique qu'à la spéculation ; toujours, dans le clergé, parurent un grand nombre de prêtres, que leur dévouement et leur vie exemplaire rendaient de très précieux instruments du salut des âmes, mais que leur talent ne poussait pas au sommet de la science. Dégager la partie pratique de la théologie, composer un manuel où le confesseur pût trouver facilement les règles de direction était donc un vrai service rendu à l'Église.

Il est inutile de prouver que les moralistes ne sont pas les corrupteurs et les ravageurs de l'Église, comme Luther et ses disciples le prétendaient, et les Jansénistes et impies après eux. Vraiment il sied bien mal à ces gens sensualistes de faire le délicat à l'endroit de la morale, d'accuser des prêtres vertueux de voiler l'Évangile et de déchaîner la licence sur la terre.

Ces hypocrites et basses contradictions ne changent rien à l'Évangile et ne modifient pas la nature de l'homme. Jésus est mort sur la croix ; mais l'Évangile est la bonne nouvelle du salut et une loi de compatissante charité. L'homme est faible ; mais il a un fond de bonté et d'honneur, une délicatesse de conscience et de foi qu'il garde jusque dans ses plus vils déportements. Il ne faut jamais désespérer de lui, jamais le décourager. Les doctrines dures font à la nature une cruelle et funeste violence ; elles ôtent à la religion ce qui nous console ; elles y mettent la crainte, la douleur, le désespoir. En voulant que tous les hommes soient des saints, d'après le type dressé par le rigorisme, on finit par n'avoir plus de chrétiens, et passant d'une extrémité à l'autre, après avoir fermé la porte du ciel, on abaisse ici-bas toutes les barrières.

En défendant, contre les rigoristes, la théologie de Saint Alphonse de Liguori, Thomas Gousset avait, dans l'intérêt des pures doctrines et pour le salut des âmes, fait triompher la licéité du probabilisme. Mais il n'avait posé là qu'un principe, et il était persuadé que sa victoire ne serait complète qu'autant qu'il aurait opposé aux théologiens rigoristes une théologie plus douce, réglant tout l'ordre de la morale pratique d'après le principe du probabilisme. Son dessein, sa conviction, presque son devoir était donc de composer lui-même ce cours de théologie. Il écrivit donc sa *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs*.

Le Saint-Siège n'a pas porté encore sur cette Théologie un jugement formel, mais en élevant l'archevêque au cardinalat, en le comparant à saint Remi, à Hinemar, à Gerbert, le Pape a suffisamment exprimé son approbation.

On ne saurait célébrer avec trop d'éloquence le succès de l'ouvrage et les services qu'il rendait. A la mort du cardinal, sa Théologie en était à sa treizième édition ; et elle avait été traduite en latin, en italien et en allemand.

En expurgeant de rigorisme tous les domaines de la théologie morale, Thomas Gousset n'avait pas manqué d'apercevoir le lien secret qui rattache ce rigorisme au gallicanisme. Ce sont les doctrines gallicanes qui fournissent au jansénisme tous ses prétextes et ses moyens de résistance : ce sont ces doctrines acceptées de bonne foi par les fidèles qui nous avaient jetés hors des voies de la miséricorde.

Nous suivîmes trois siècles ces voies ténébreuses du rigorisme janséniste et du séparatisme gallican. A l'aurore de notre siècle, quelques esprits entreprirent de nous soustraire à ces avanies misérables, mais avec plus de piété que de doctrine. Enfin un homme se leva qui dit : " Mon nom est chrétien ; mon surnom catholique. Je suis Français, toutefois mon pays n'est qu'une branche du grand arbre planté par Jésus-Christ. Je ne renie point mon pays ; mais, pour appartenir à Jésus-Christ, je veux vivre sous la houlette de Pierre, et c'est par mon obéissance à Pierre que je puis le plus efficacement sauver ma patrie."

L'homme qui tint ce discours, ce fut le successeur du Pontife qui avait fondé la monarchie en baptisant Clovis ; ce fut Thomas, archevêque de Reims, successeur de saint Remi. Il publia sa *Théologie dogmatique*.

Cet ouvrage est spécialement destiné aux laïques ; c'est pour eux

excellamment un livre d'étude, une instruction exacte et solide dans les vérités de la foi, un appui pour la raison, un directoire pour la conscience. Toutefois la vraie caractéristique de ce livre, c'est la résolution très droite, très savante et très ferme par laquelle il écarte absolument les théories ecclésiastiques du gallicanisme.

Suivant les gallicans parlementaires et radicaux, Dieu a constitué son Église en forme de *démocratie* ; suivant les gallicans épiscopaux, c'est en forme de *monarchie constitutionnelle*, de manière que le Pape ne soit qu'un *président honoraire* dont la *primauté* est *subordonnée* aux canons, aux conciles et au consentement des évêques dispersés dans tout l'univers.

Contre ces théories fausses, hérétiques, schismatiques, Thomas enseigne la primauté d'honneur et de juridiction, la principauté unique, souveraine et infaillible des Pontifes Romains. A ses yeux, le Siège Apostolique est le centre de l'unité chrétienne ; c'est au Pape principalement qu'il appartient de prononcer sur les questions de foi ; le pape peut porter des lois qui soient obligatoires pour toutes les églises ; le gouvernement de l'Église est *monarchique pur*.

On admire justement, dans les deux théologies de l'archevêque Gousset, l'abondance de l'érudition. Au bas des pages les notes se suivent avec la précision classique ; pas une assertion n'est laissée à l'aventure. Nulle part il n'est plus abondant, plus explicite, plus vaillamment affirmatif que dans ses thèses sur l'Église et le Saint-Siège. Le *Tu es Petrus*, le *Pasce oves*, le *Confirma fratres*, (1) ce sont là ses titres et ses oracles. Il n'a, sans doute, pas été le premier à en comprendre le sens ; mais après la longue et fatale diminution parmi nous de la connaissance des prérogatives du Saint-Siège, il en a, le premier restitué la parfaite intelligence et fait valoir la force.

Avec quelle joie le vieil archevêque reproduisait aussi ce formulaire du Pape Hormisdas : On ne peut déroger à la parole de Jésus-Christ qui a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église!* La vérité de cette parole est prouvée par le *fait même* ; car *la religion a toujours été conservée pur et sans tache dans le siège apostolique.*"

Sur la monarchie des Papes, l'archevêque écrit : " Il faut donc reconnaître que l'Église est, de droit divin, une vraie monarchie

(1) *Tu es Pierre. Pais mes brebis, Confirme tes frères.*

que le pape en est le chef suprême et souverain, duquel découle tout pouvoir spirituel, le *pouvoir même des évêques* et leur autorité. Mais on ne doit pas confondre la monarchie avec le despotisme. Le gouvernement de l'Église étant, comme l'Église elle-même, essentiellement un, perpétuel, invariable, est nécessairement toujours le même, c'est-à-dire, toujours, et nécessairement monarchique. Et c'est parce qu'il est monarchique d'après l'ordre de Dieu qui en a fixé les bases, que le pape ne peut le rendre ni despotique, ni aristocratique, ni démocratique. Il est aujourd'hui ce qu'il était hier, et sera, jusqu'à la consommation des siècles, ce qu'il a toujours été depuis le commencement, depuis le jour où Jésus-Christ a fait de saint Pierre le fondement de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point ; en même temps qu'il lui a confié les clefs du royaume des cieux, c'est-à-dire, le gouvernement de son Église."

Telle est la *Théologie dogmatique* de l'archevêque de Reims ; elle répudie absolument les erreurs gallicanes ; elle est ultramontaine, romaine, pontificale, papiste des pieds à la tête ; elle a été écrite sur les documents pontificaux, sur les constitutions qui règlent le devoir et définissent la doctrine. Thomas Gousset apparaît, du commencement à la fin, toujours fidèle à la foi et à la piété envers le Saint-Siège.

M. F.

(A suivre.)

LE CHAPELET ET LES SIOUX.

Les zélés missionnaires qui ont évangélisé le Nord-Ouest, ont rendu souvent témoignage à l'esprit de foi de l'ancienne population du pays. Sans doute, les premiers Canadiens venus ici, étaient loin d'être tous des modèles de vertu.

La vie de prairie n'est pas aussi sévère et aussi régulière que celle d'un monastère cloîtré—cela se conçoit. Néanmoins ces rudes voyageurs édifièrent souvent les missionnaires par les pratiques de piété, qu'ils avaient conservées au milieu de leur existence nomade. La plupart d'entr'eux, après les pénibles travaux du jour, et les longues courses à travers les prairies, avaient l'habitude, quand venait l'heure du campement, de s'agenouiller sur la terre nue et de réciter les prières qu'ils avaient apprises au sein de leur famille. Le récit qui va suivre, nous en fournira un exemple bien frappant et sera une preuve éclatante de l'efficacité et de la puissance du chapelet, même auprès des tribus infidèles.

Dans l'automne de 1820, quatre personnes étaient campées sur les bords de la rivière au Sel, à environ trente milles au sud de Pembina.

L'un deux était Joseph Dauphinais, arrivé depuis quelques années à la Rivière Rouge. Près de lui se trouvaient sa femme et deux de ses cousins, Pratte et Maximilien Genthon.

Ces deux derniers venaient d'arriver au pays. Ils étaient partis de Berthier, dans le but de voir les pays d'en Haut et leur cousin Dauphinais, mais avec l'intention bien arrêtée de retourner ensuite dans leur foyer. Dauphinais leur avait offert de leur faire connaître la prairie et de l'accompagner à la chasse au buffalo. Bien entendu, cette offre avait été acceptée avec empressement par nos deux aventuriers.

A cette époque, le buffalo était si abondant, que les chasseurs rencontraient les premiers troupeaux dans le voisinage de Pembina.

Tous quatre, groupés autour d'un bon feu, qui pétillait joyeusement, causaient des parents et amis, laissés au pays natal. Lorsque

la fatigue eut invité nos voyageurs au sommeil, Pratte et Genthon se jetèrent sur quelques robes de buffalo qui leur servaient de couche et de couvertes.

Peu habitués à ce genre de vie, ils ne purent guères fermer les yeux. Les hurlements des loups et la voix majestueuse de la prairie tourmentée par le vent, les tenaient en éveil.

Pour chasser l'inquiétude et l'émotion qu'il éprouvait dans cette première nuit au désert, Pratte se leva.

Il remarqua avec surprise que Dauphinais fumait encore nonchalamment sa pipe auprès du brasier, tandis que sa femme à genoux à ses côtés récitait le chapelet.

"Pourquoi veillez vous ainsi," dit Pratte ?

"Oh ! répondit Dauphinais, pendant que ma femme récite sa longue prière, j'ai le temps de dire la mienne et de fumer une pipe. Ensuite, il est toujours bon, dans la prairie, que quelqu'un veille la nuit, c'est plus sûr. Allez vous reposer, demain vous monterez la garde à votre tour."

Pratte tout confus de s'être couché comme un païen et touché du bon exemple que lui donnait cette pieuse femme, fit une courte prière et s'endormit, un peu inquiet, en songeant à ce que Dauphinais venait de lui dire.

Au réveil Dauphinais dit à Pratte et à Genthon : " Mes amis, il est bon que vous sachiez qu'on rencontre quelquefois des Sioux, par ici."

" Il vaut mieux être toujours sur ses gardes. Nous partirons, Genthon et moi, pour aller chasser à quelques milles d'ici. Pratte restera à la tente avec ma femme, nous serons de retour de bonne heure."

En effet ils partirent et firent une excellente chasse. Le plus souvent, ils se contentaient d'enlever la peau et la langue des buffalos qui tombeient sous leurs coups et dédaignaient le reste.

Il se faisait déjà tard, quand ils songèrent à souper et au retour.

Pendant que Genthon faisait cuire à la broche des tranches de buffalo, Dauphinais se rendit à un petit ruisseau voisin, pour préparer le thé. Il revint en secouant la tête et dit : " Genthon, par-tons de suite, j'ai vu près du ruisseau des traces fraîches. Je garantis que ce sont des Sioux qui sont passés ici. Retournons vite au camp."

Ils arrivèrent sur les dix heures du soir.

Quelle ne fut pas leur surprise, de trouver le corps de ce pauvre

Pratte, gisant près de la tente, percé de balles et couvert de flèches ! Sa chevelure, ainsi que ces habits avaient été enlevés. La femme de Dauphinois était disparue. Ils passèrent la nuit sur le lieu de ce sinistre événement. Le lendemain, ils creusèrent une fosse et déposèrent le corps de ce pauvre Pratte, entre deux petits mamelons qui bordent la rivière ; c'est là que ses cendres reposent encore et plus d'un ancien du pays a visité cet endroit, en passant.

Dauphinois comprit immédiatement que le meurtre de Pratte et l'enlèvement de sa femme étaient l'œuvre des Sioux. Il se mit à leur poursuite, mais sans succès. Il se rendit ainsi jusqu'au Lac Travers, où se trouvait un parti considérable de Sioux.

Il fut informé là, par l'un des chefs, que sa femme n'avait été aucunement molestée et qu'il la trouverait chez lui à son retour.

Voici ce qui s'était passé, tel que le racontèrent les Sioux et Mme Dauphinois ensuite.

Une bande de cette nation avait découvert le camp en question pendant l'absence de Genthon et de Dauphinois, et l'avaient attaqué en poussant des cris féroces.

L'infortuné Pratte avait essayé de se défendre, mais était tombé mortellement blessé, dès la première décharge. Ces barbares demandèrent à la femme, par signes, si le défunt était son mari. Elle leur fit une réponse affirmative. Elle espérait par ce moyen sauver la vie à son mari et à Genthon, qui n'auraient pas manqué, sans cet expédient, de tomber entre leurs mains.

Ils commirent alors la cruauté de mutiler le corps de Pratte et de le scalper, en présence de cette femme. Après l'avoir frappée sur la tête, à coups d'arc, parce qu'elle ne se pressait pas de les suivre, ils l'entraînèrent avec eux.

Durant la nuit, pour éviter toute fuite de sa part, ils l'enveloppaient dans une couverture et sur les bords se couchaient deux Sioux.

De cette façon, le moindre mouvement de leur prisonnière devait nécessairement leur donner l'éveil.

Cette pauvre femme, n'espérant plus aucun secours de la part des hommes, comprenant toute l'horreur de sa situation et le sort affreux qui l'attendait, tourna ses espérances du côté du ciel,

Elle se mit à réciter son chapelet. Jour et nuit elle adressait à Dieu ses ardentes prières et suppliait la reine des affligés de lui venir en aide. Le deuxième soir, les Sioux insistèrent auprès d'elle, pour qu'elle jetât son chapelet. Elle refusa énergiquement et ils n'osèrent point le lui enlever de force.

Elle remarqua, qu'ils parlaient souvent entre eux de son chapelet et qu'ils étaient fort intrigués à ce sujet.

La troisième nuit, épuisée de fatigues, elle s'endormit murmurant encore les prières du chapelet. Tout à coup, elle entendit comme une voix intérieure qui lui disait de se lever et de fuir. Mais comment remuer entre ces cerbères, qui la tenaient captive sous sa couverture ?

Elle commença à enlever doucement un côté de sa couverture, sur lequel était couché l'un des Sioux.

A son grand étonnement, elle réussit à le retirer complètement sans le réveiller. Mais à peine était-elle sortie de cette espèce d'étau, que les chiens de la tribu se mirent à aboyer à qui mieux mieux.

Elle pressa de nouveau son chapelet sur son cœur et se glissa furtivement près d'un marais, couvert de hautes herbes, dans lesquelles elle se blottit. Les Sioux dirent à son mari, qu'ils l'avaient fort bien vue se sauver, mais qu'ils avaient craint de la poursuivre à cause de son chapelet.

“ On avait peur, dit l'un des chefs, que sa prière ne vint conjurer les manitous contre nous et nous fit tuer par les blancs.” Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'au lendemain, bien que cette pauvre femme ne fût qu'à quelques arpents d'eux et que les chiens se rendissent jusqu'à elle en aboyant, les Sioux appelèrent leurs chiens, comme pour les apaiser et partirent de bonne heure, sans s'occuper en aucune manière de leur prisonnière. Mme Dauphinais, après bien des fatigues et épuisée de misères, put se trainer misérablement jusqu'à Pembina, où elle reçut tous les soins qu'exigeait son état. Quelques jours après son arrivée, elle donna le jour à un fils qui devint plus tard membre du Conseil Législatif de Manitoba.

St Boniface le 3 octobre, 1888.

L. A. PRUD'HOMME.

UNE JOUTE REMARQUABLE

À PROPOS DU PÈRE LACORDAIRE.

(*Suite et fin.*)

(*Courrier du Canada*, 13 septembre.)

Notre correspondant *Gallus* nous adresse un quatrième et dernier article. Il nous appelle sur un terrain où nous refuserions la lutte, si nous ne comptions que sur nos seules forces. Mais, Dieu merci, il y a dans l'Église des autorités et des foyers de lumières qui nous permettront de suivre *Gallus* même dans ce retranchement nouveau.

Nous ne le ferons cependant qu'avec toute la discrétion et la prudence voulues dans un sujet aussi délicat. Le *post-scriptum* de la lettre qu'on va lire indique que notre dernier article a blessé *Gallus* plus vivement que les précédents. Nous lui en exprimons publiquement nos sincères regrets. La personne du correspondant qui signe *Gallus* a droit à notre respect, et nous serions désolé de lui en avoir manqué.

Nous ne croyons pas, cependant, avoir outrepassé les limites de la polémique courtoise. Nos lecteurs sont les juges du combat. Ils ont eu, ce qui est assez rare dans les discussions de ce genre, l'avantage de lire le pour et le contre, et ils savent si nous nous sommes servi d'armes déloyales, ou de traits envenimés.

Nous publierons demain la réponse à cette lettre de *Gallus* :

A M. le Rédacteur du *Courrier du Canada*

Monsieur le Rédacteur,

La lecture de votre avant-dernier article (8 septembre) m'a inspiré les réflexions suivantes. Faute de temps, je vous les adresse d'une manière très concise et sous forme de notes.

1. " Il n'y a pas un bon et un mauvais jansénisme, dit M. Foisset

“ le grand historien du P. Lacordaire ; mais il y a un bon et un “ mauvais libéralisme.” Cette pensée pleine de justesse vient de recevoir une nouvelle et éclatante approbation.

Le 1er août de cette année, tous les évêques de la province ecclésiastique de Paris ont adressé au Souverain Pontife une magnifique lettre d'adhésion à la dernière encyclique : “ *Libertas* ” de Léon XIII. Cette lettre fut accueillie par Sa Sainteté “ avec des marques de “ particulière satisfaction.” Or, voici ce que les évêques de France ont dit au Souverain Pontife : “ Vous faites comprendre que le libéralisme tel qu'il est entendu par les hommes épris de la passion “ d'une fausse indépendance n'est autre chose que l'application à “ l'ordre moral et civil du Naturalisme et du Rationalisme.” Cette détermination d'un certain libéralisme ; “ le libéralisme tel qu'il est “ entendu . . . ” suppose l'existence d'un autre libéralisme distinct du premier et qui est bon, tolérable et permis. Et cet autre libéralisme n'est nullement visé par l'encyclique *Libertas*. Tel est à mon humble avis, le sens exprimé par les évêques de France ou je n'entends plus rien en fait de logique.

Il est vrai que le mot libéralisme sonne mal en Belgique et en Italie où il signifie rationalisme, libre-pensée et radicalisme. Il est vrai aussi que dans la langue de l'Église, il est pris dans une mauvaise acception, témoin l'encyclique *Libertas*. Mais en France, il a une signification très acceptée : voir le Dictionnaire de Littré. Cependant, par mesure de prudence et pour le séparer du mauvais libéralisme, on lui donne un qualificatif ou correctif et on l'appelle *le libéralisme catholique*. Le mot est alors si pur et la chose si innocente qu'un religieux fervent a pu dire : “ J'espère mourir en “ religieux pénitent, mais en libéral impénitent.”

2. Peu satisfait de la définition du catholique libéral donnée par le P. Lacordaire, définition que vous trouvez trop correcte et trop bénigne, vous vous empressez d'invoquer d'autres arbitres. Quand vous parlez de l'opinion qui accuse le P. Lacordaire “ d'illusions ou “ d'incartades libérales,” c'est l'opinion de votre école que vous érigez sans cesse en opinion universelle. Et même ici, vous demandez la définition du catholique libéral aux chefs, aux coryphées de votre école : Mgr de Ségur et M. l'abbé Jules Morel. Ce dernier personnage, après avoir trahi l'amitié du P. Lacordaire et méconnu ses services même pécuniaires, s'est constitué son dénonciateur, le 27 avril 1850, auprès de la cour romaine, au lieu de pratiquer tout d'abord le conseil évangélique de la correction fraternelle. “ Si pec-

“caverit frater tuus, corripere eum inter te et ipsum solum.” Matth. XVIII. 5-16.

Un jour, un jeune homme demanda à un philosophe épicurien de lui donner une définition et de lui faire une description de la vertu. L'épicurien accepta et lui fit de la vertu une peinture bien étrange, je vous assure.

Quelque chose d'analogue a lieu entre nous. Vous n'acceptez pas la définition du libéral catholique d'après le P. Lacordaire. Vous en voulez une autre. En pareil cas, on s'adresse à des personnes étrangères aux partis, à des juges qui se sont point intéressés dans le procès ou le débat. Pour vous, vous faites tout le contraire : vous invoquez comme arbitres et comme juges des personnages pour qui un catholique libéral est quelque chose dans le genre de ce géant horrible décrit par ce vers fameux : “*Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum ;*” des personnages qui se signent et le front et la poitrine aussitôt qu'ils aperçoivent, de loin, un catholique libéral. Dès lors, il est impossible que leurs définitions ne se ressentent pas de l'affreuse épouvante causée par la rencontre d'un monstre aussi odieux, et le catholicisme libéral devient, à l'instant, une erreur systématique voisine de l'hérésie la plus déclarée. Cette manière d'éclairer vos lecteurs, Monsieur le Rédacteur, n'est ni généreuse ni instructive.

3. Vous jugez trop sévèrement le P. Lacordaire dans son oraison funèbre de Daniel O'Connell. A vous entendre, l'orateur devrait avoir, dans l'ardeur du discours et le feu de l'improvisation, de ces phrases étudiées et de ces définitions exactes, telle qu'on les exige des philosophes et des théologiens écrivant, à tête reposée, un traité didactique. Ce serait alors le meilleur moyen de couper les ailes au génie, d'éteindre toute flamme et d'emprisonner l'éloquence dans un moule convenu imposé à l'orateur. Si dans notre école nous sommes trop portés à la pacification, vous êtes, vous, certainement trop enclins au rigorisme et aux suspicions continuelles. Votre jugement, Monsieur le rédacteur, est plus sévère que ceux des juges qui siègent à Rome et s'il est partagé, ce n'est pas par l'opinion universelle, comme vous vous en vantez, mais bien par les adeptes d'une école où vous vous confinez d'une manière trop exclusive et que vous transformez témérairement en opinion générale et en sentiment universel.

4. J'arrive à une question plus importante : le sens et la portée des brefs que vous invoquez à l'appui de votre thèse. Vous m'appe-

lez ainsi sur le terrain théologique : j'y descends avec une certaine contrainte, car le journal n'est pas le lieu qui convient à ces sortes de discussions. Cependant la vérité m'oblige à m'expliquer.

Il y a dans l'Église de Jésus-Christ deux choses distinctes : l'*autorité* et l'*infaillibilité*. L'autorité s'exerce par le gouvernement *in regendo* ; l'infaillibilité par l'enseignement *in docendo*. L'autorité, c'est le privilège que le Pape a reçu de Jésus-Christ de gouverner les fidèles ; l'infaillibilité, c'est le privilège de les enseigner. Par l'infaillibilité, le fidèle apprend ce qu'il doit croire ; par l'autorité, ce qu'il doit faire. L'autorité embrasse plus que l'infaillibilité. L'*infaillibilité* ne s'étend qu'à ce qui est le dépôt de la révélation, à la foi et aux mœurs (ad fidem et mores) et par extension, selon certains théologiens, aux vérités non révélées qui s'y rapportent par elles-mêmes et prochainement, et sans le secours desquelles la parole de Dieu ne pourrait être gardée, exposée et défendue. L'*autorité* embrasse, en outre de la foi et des mœurs, tout ce qui se rapporte à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue par tout l'univers (ad disciplinam et regimen Ecclesiæ). L'*infaillibilité*, ne se manifeste que par des enseignements qui sont, d'ordinaire des *lettres encycliques*, des *définitions* du Souverain Pontife " parlant ex cathedra " et des *définitions* des Conciles œcuméniques confirmées par le Pape. L'autorité procède par des actes, des déclarations, des jugements, des conseils ou des remontrances et s'exprime le plus souvent par des bulles ou par des brefs. Dans l'histoire de l'Église on compte, tant ils sont rares, les *brefs* élevés à la dignité de *documents doctrinaux* c'est-à-dire s'adressant à la foi des catholiques ; et quand le Pape leur imprime cet auguste caractère, il se sert alors de termes précis, de formules très claires qui manifestent l'erreur ou l'hérésie et qui les flétrissent et les condamnent d'une manière officielle et authentique.

Les trois brefs de Pie IX adressés à quelques Italiens ou à quelques Belges (je parle ici en théologien), n'ont ni cette clarté lumineuse, ni ces formules consacrées que nous trouvons dans les documents doctrinaux proprement dits.

Dans ces trois brefs que vous avez cités et dont j'attends encore la date et le texte, le Pape Pie IX parle de " ces fauteurs qui s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres " — " de ceux qui tâchent de réconcilier la lumière et les ténèbres, la vérité avec l'erreur. " Ici, un théologien véritable se demande : quelle lumière ? et quelles ténèbres ? quelle vérité ? et quelle erreur ?

Ce n'est pas là le langage précis et rigoureux d'un pape parlant comme docteur de l'Église universelle et définissant une vérité que le fidèle doit admettre sous peine d'excommunication ou d'anathème.

Dans un autre bref, le Pape Pie IX repousse "ceux qui voudraient, par trop de concessions, concilier avec l'Évangile le progrès de la société actuelle." Ici encore, la teneur ordinaire des documents doctrinaux fait défaut ainsi que le caractère d'un enseignement qui exigerait la foi sous peine d'anathème. Que sont donc ces brefs de Pie IX adressés à quelques particuliers ? Ce sont des actes de direction et d'autorité personnelle, des conseils très respectables, des avertissements de l'ordre moral relatifs aux *tendances* de certains esprits ; ce sont des mesures de gouvernement.

"A une telle autorité, dit Bellarmin, (Rom. Pontif. liv. IV, cap. 22), on doit une *obéissance* proportionnée à la dignité et au pouvoir de celui qui l'exerce." Et qui doit cette obéissance ? celui qui a la connaissance de cette mesure et de cet acte d'autorité ? *Cependant la foi de ce catholique n'est ni liée ni engagée par ce décret ou ce bref* et "on peut, nous dit Bellarmin (Rom. Pontif. liv. 22, cap. XIX), en faire une discussion respectueuse."

Benoît XIV va plus loin : "Si un évêque, dit-il, vient à reconnaître qu'une loi émanée du Saint-Siège peut produire un effet nuisible dans son diocèse, non seulement il ne lui est point défendu de faire des représentations au Souverain Pontife, il y est, au contraire, étroitement obligé." De Syn. disc. lib. IX, cap. VIII.

Dans l'Église de Jésus-Christ, ce qui est *l'objet de l'infailibilité* est immuable, irréformable, mais ce qui est *l'objet de l'autorité* est susceptible de modifications, d'abrogation directe ou indirecte par la coutume.

Monsieur le rédacteur, vous désirez des exemples ? En voici : Clément V a fait effacer des registres pontificaux la plupart des bulles de Boniface VIII contre Philippe le Bel ; les frères Baptistes de Crémone ont été tour à tour autorisés et supprimés ; Célestin V a approuvé les Fratricelles et Jean XXII les a interdits ; l'ordre des Jésuites a été autorisé par Paul III, aboli par Clément XIV, rétabli par Pie VII, éloigné de France, en 1845, par Grégoire XVI, (1) etc.

(1) *Gallus* se trompe grossièrement en ce point ; il était probablement trop jeune en 1845 pour prendre connaissance de ce qui se passait, mais Crétineau-Joly, entre autres, aurait pu le lui apprendre. *Note de la Rédaction.*

Il ne faut donc pas exagérer la portée des brefs. Mais, direz-vous, quelle est la force obligatoire des brefs de Pie IX relatifs au catholicisme libéral? Monsieur le rédacteur, retenez bien ma réponse. Ces brefs particuliers, adressés à quelques personnages de Belgique et l'Italie, obligeaient ceux qui les recevaient, ou qui en connaissaient la teneur par une promulgation officielle, à se conformer dans leur conduite aux désirs et aux adresses du Souverain Pontife et à leur obéir dans une parfaite soumission de la volonté. Dépourvus cependant des caractères d'un document doctrinal et infaillible, ces brefs n'exigeaient point de la part de l'esprit cette adhésion souveraine de l'intelligence qui n'est due qu'aux articles de foi.

Or, je vous ai dit, Monsieur le Rédacteur, que ces brefs particuliers de Pie IX n'avaient pas même été promulgués en France par l'autorité compétente. Et leur promulgation elle-même n'aurait point changé leur nature et n'en aurait point fait des articles de foi. Autrement, voyez l'inconvénient : les brefs sont innombrables et quelquefois dissemblables entre eux et par conséquent s'ils exigeaient l'adhésion de la foi, notre Credo si simple et si précis deviendrait en peu de temps une immense et confuse encyclopédie.

Il ne faut donc pas, Monsieur le Rédacteur, outrepasser la portée ordinaire des brefs du Pape ou des approbations des évêques. Quand le Souverain Pontife veut nous communiquer un enseignement appartenant à la foi, il sait toujours nous en avertir.

Excusez cette longue excursion dans le domaine théologique. Je l'ai crue nécessaire pour compléter mes trois articles précédents et édifier les lecteurs sur le vrai sens des brefs pontificaux.

Je vous salue respectueusement,

GALLUS.

Canada, 11 septembre 1888, à dix heures du matin.

P. S.—Je viens de lire chez les étrangers, votre dernier article (10 septembre). Je laisse vos lecteurs apprécier le ton nouveau que vous prenez envers Gallus. J'ai peur qu'on ne dise : il se fâche, donc il a tort.

GALLUS.

Canada, 11 septembre 1888, à onze heures du matin.

(*Courrier du Canada*, 14 septembre.)

Nos lecteurs ont assisté hier à un spectacle inouï, dans les colonnes du *Courrier du Canada* !

Ils ont vu notre adversaire *Gallus* armé de toutes pièces, la visière baissée, la lance au poing, superbe de hardiesse et d'ardeur téméraire, faisant flotter au vent ses couleurs, et livrant à la brise du ciel les plis de son drapeau, sur lequel on lisait en lettres étincelantes: *libéralisme-catholique*.

Cela nous plaît. Nous aimons les situations nettes. C'est le libéralisme catholique qu'il s'agit de coucher sur la poussière de l'arène ; nous le savions, mais on ne nous l'avait pas encore dit aussi carrément. En avant donc, et sus à l'ennemi !

" Il y a un bon et un mauvais libéralisme, " a dit M. Foisset, historien libéral de Lacordaire ; et *Gallus* applaudit à la *justesse* de cette parole. Il importe de rechercher ici les éclaircissements indispensables. Ne pas aimer la monarchie absolue, préférer les institutions constitutionnelles, la monarchie tempérée, ce n'est pas là réellement du libéralisme. " Le fait d'être libéral ou anti-libéral, " dit Don Sarda, n'a rien à voir avec l'horreur naturelle que doit " professer tout homme pour l'arbitraire ou la tyrannie, ni avec le " désir de l'égalité civile entre tous les citoyens ; bien moins encore " l'esprit de tolérance et de générosité, qui, dans leur acception légitime, sont des vertus chrétiennes. Et cependant tout cela, *dans le langage de certaines gens* et même de certains journaux, s'appelle " *libéralisme*. Voilà donc une chose qui a les apparences du libéralisme et qui ne l'est nullement en réalité. " (*Le libéralisme est un péché*. p. 54.)

" Il y a un bon et un mauvais libéralisme, " suivant Foisset, membre du cénacle libéral qui jura, dans la chapelle de la Roche-en-Brenil, de continuer à combattre pour " *l'Église libre dans l'État libre*. " Voici que dit pourtant l'illustre docteur espagnol que nous venons de citer :

" Le libéralisme de toute nuance et de tout caractère a-t-il été formellement condamné par l'Église ? Oni, le libéralisme à tous ses degrés et sous toutes ses formes, a été formellement condamné. " (*Le libéralisme est un péché*, p. 45.)

Et le livre de Don Sarda, grâce à la malveillance de ses ennemis, a reçu une haute sanction doctrinale. Déféré à la Congrégation romaine de l'Index, il en a obtenu le plus glorieux témoignage et

le plus inattaquable certificat. Qu'on lise cette déclaration officielle du Père Saccheri, de l'ordre des Prêcheurs, secrétaire de la Congrégation de l'Index :

“ La sacrée Congrégation a soigneusement examiné l'un et l'autre opuscule (celui de Don Sarda et celui de son dénonciateur), avec les observations qu'ils avaient suscitées. Or, dans le premier (*le Libéralisme*), non seulement elle n'a rien trouvé qui soit contraire à la saine doctrine, mais son auteur Don Sarda mérite d'être loué, parce qu'il expose et défend la saine doctrine sur le sujet dont il s'agit par des arguments solides développés avec ordre et clarté, sans nulle attaque à qui que ce soit.”

Cet extrait du décret de la Sacrée Congrégation de l'Index, rendu le 10 janvier 1887, confère au livre de Don Sarda une autorité toute particulière. Et l'on voit quelle est la doctrine de ce docteur sur le libéralisme.

Mais notre distingué contradicteur entrerait-il dans la voie des admissions ?

“ Il est vrai, dit-il, que le mot libéralisme sonne mal en Belgique et en Italie où il signifie rationalisme, libre-pensée et radicalisme. Il est vrai aussi que dans la langue de l'Église, il est pris dans une mauvaise acception, témoin l'Encyclique “ *Libertas*.”

Bravo ! nous sommes bien près de l'accord parfait.—Pas encore ! Gallus a touché terre, et il se relève, comme Antée, plein d'une vigueur nouvelle. Il poursuit :

“ Mais en France le mot libéralisme a une signification très acceptée : voir le dictionnaire Littré.”

Hélas ! hélas ! . . . Dans la langue de l'Église le mot libéralisme est pris dans une mauvaise acception, voir l'Encyclique *Libertas*, mais en France il a une signification très acceptée, voir le dictionnaire Littré !

Entre le dictionnaire Littré et l'Encyclique *Libertas*, notre choix est fait, Gallus. Nous choisissons l'Encyclique. Quand nous discutons la question du libéralisme, c'est à la signification doctrinale du mot que nous nous attachons, et cette signification est mauvaise, de par Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, de par les Papes et l'Église.

Notre estimable adversaire ne l'admet pas, et il entonne un hymne en l'honneur du libéralisme-catholique.

“ Par mesure de prudence, s'écrie-t-il, et pour le séparer du mau-

vais libéralisme, on lui donne un qualificatif ou correctif, et on l'appelle le libéralisme catholique. Le mot est alors si pur et la chose si innocente qu'un religieux fervent a pu dire ; " J'espère mourir en religieux pénitent, mais en libéral impénitent."

Le mot est alors si pur et la chose si innocente ! . . . Mais Pie IX a condamné ce mot pur et cette chose innocente dans au moins dix brefs consécutifs ! Que faites-vous des brefs de Pie IX, *Gallus* ?— Ce qu'il en fait ? On l'a vu hier. Il essaie hardiment de leur enlever toute valeur doctrinale. Il les discute à outrance. Il s'efforce de les rapetisser aux plus humbles proportions. Et pratiquement il les méprise, puisque Pie IX dans ces brefs condamne le libéralisme catholique " qui s'appuie sur les principes les plus pernicioeux," tandis que lui, *Gallus*, proclame avec éclat la pureté du mot, et l'innocence de la chose.

Gallus a écrit une colonne pour nous apprendre que des brefs pontificaux ne constituent pas des articles de foi. C'était un labour superflu. Nous soupçonnions un peu cela. Entre le Pape proclamant le dogme de l'Immaculée-Conception, et le Pape dénonçant le libéralisme dans un bref apostolique, la différence esi saisissable. Le catholique récalcitrant, dans le premier cas, est hérétique ; dans le second cas, il n'est que téméraire et coupable d'une faute grave.

Ici faisons appel à des autorités pour étayer notre faiblesse. *Gallus* prétend que les brefs de Pie IX contre le libéralisme catholique ne sont pas des documents doctrinaux, qu'ils sont adressés simplement à des particuliers, qu'ils n'obligent point les fidèles en général, et qu'un théologien véritable ne s'y trompe pas.

L'illustre cardinal Pie, une des lumières de l'Église au XIXème siècle n'était probablement pas un théologien véritable, car il a dit :

" Trois brefs pontificaux seront signalés dans notre décret synodal. Sans doute, ils ne sont pas des décrets cathédraux, et le bulaire ne les rangera pas parmi les actes solennels du Viceire de Jésus-Christ. Toutefois ils sortent du cadre des simples lettres privées tant par leur destination que par leur contenu. Les destinataires ne sont pas de simples individus, mais des associations catholiques, auxquelles il est manifeste que le chef de l'Église entend donner une direction doctrinale. Le contenu est le développement et l'application des documents antérieurs adressés à l'épiscopat. Ces brefs sont la condamnation explicite et motivée du libéralisme religieux, et il faut un singulier entêtement pour concilier désormais ce système avec l'orthodoxie catholique. Écoutons avec une docilité respectueuse la voix du guide et du docteur que Dieu a établi sur nous (Œuvres de Mgr de Poitiers, vol. 7 pp. 567, 568.)

Puis le cardinal Pie citait les brefs au cercle catholique de Milan, aux cercles catholiques de Belgique, et à Mgr de Quimper, où sont réprouvés les “ principes catholiques-libéraux,” les “ doctrines qu’on appelle catholiques-libérales. ”

Les Pères du concile de la province ecclésiastique de Quito, n’étaient probablement pas non plus des théologiens véritables quand ils appuyaient leur condamnation du catholicisme-libéral sur les brefs de Pie IX. On lit en effet dans leur lettre pastorale collective, datée du 15 juillet 1885 :

“ Il se rencontrera sans doute quelqu’un pour accuser notre voix d’être importune et exagérée. Nos vénérables Frères et bien-aimés fils, nous parlons, au nom de Dieu, la parole de Dieu, et cette parole est toujours exacte, toujours opportune. *Nous avons une autre règle pour notre conduite que la leur, à laquelle nous devons nous conformer, et cette règle est la conduite du Vicaire de Jésus-Christ lui-même.* Ceci dit, *écoutez quelques paroles de l’immortel Pie IX, dans un bref qu’il adressa à l’association germano-catholique à Mayence, le 10 février 1873. Il s’exprime ainsi en parlant du libéralisme . . . Écoutez encore ces autres paroles du même Pontife dans son bref au Président et aux sociétaires du cercle de Saint-Ambroise à Milan. . . (Lettre Pastorale des évêques de l’Équateur réunis en Concile provincial à Quito—Appendice au livre le libéralisme est un péché, p. 265.)*

Les évêques de la province ecclésiastique de Québec n’étaient pas davantage des théologiens véritables, sans doute, car ils ont écrit :

“ *En présence des cinq brefs apostoliques qui dénoncent le libéralisme catholique comme absolument incompatible avec la doctrine de l’Église quoiqu’il ne soit pas encore formellement condamné comme hérétique, il ne peut plus être permis en conscience d’être un catholique-libéral. (Lettre pastorale des évêques de la Province ecclésiastique de Québec, du 22 septembre 1875.)*

Voilà quelle valeur tous ces princes de l’Église attachent aux brefs de Pie IX contre le libéralisme-catholique.

Mais cette erreur n’est pas condamnée que par les brefs. Elle l’est par le *Syllabus*, document doctrinal sans aucun doute. C’est le Pape lui-même qui l’a dit. Lisez les paroles suivantes de son bref à l’abbé Vernhet, directeur du journal le *Peuple* à Rodez, bref daté du 11 décembre 1876.

C’est pourquoi nous ne pouvons que vous approuver d’avoir entrepris de défendre et d’expliquer les décisions de Notre *Syllabus*,

surtout celles qui concernent le libéralisme soi-disant catholique, lequel comptant un grand nombre d'adhérents parmi les hommes honnêtes eux-mêmes et paraissant s'écarter moins de la vérité, est plus dangereux que les autres erreurs etc."

Donc, dans le *Syllabus*, Pie IX a condamné le libéralisme catholique.

Pendant, où nous égarons-nous ? . . . Le mot est *pur* et la chose est *innocente*, a dit *Gallus*.

Le mot est *pur* et la chose est *innocente*, en dépit du *Syllabus*.

Le mot est *pur*, et la chose est *innocente*, en dépit des brefs doctrinaux de Pie IX.

Le mot est *pur* et la chose est *innocente*, en dépit du cardinal illustre, successeur de saint Hilaire, qui ne peut "concilier ce système avec l'orthodoxie catholique."

Le mot est *pur* et la chose est *innocente*, en dépit des Pères du concile de Quito qui proclament "le catholicisme-libéral le grave scandale du dix-neuvième siècle." (*Lettre pastorale, Ibid. p. 262.*)

Le mot est *pur* et la chose est *innocente*, en dépit de Nos Seigneurs les évêques de la province de Québec qui ont dit: "il ne peut plus être permis en conscience d'être libéral-catholique."

Le mot est *pur* et la chose est *innocente*, en dépit de la Sacrée Congrégation de l'Index qui reconnaît comme conforme à la "saine doctrine," un opuscule consacré à démolir le libéralisme-catholique, et tous les libéralismes.

Ah ! non, *Gallus*, non le mot n'est pas si *pur*, ni la chose si *innocente* que vous l'avez dit, dans un moment d'enthousiasme regrettable. Nous en prenons à témoin ce concert d'autorités imposantes que nous avons réunies contre vous, et qui abattent dans la poussière le drapeau du libéralisme-catholique, arboré hier dans les colonnes du *Courrier du Canada*, toutes surprises de voir flotter au-dessus d'elles ces couleurs suspectes.

Mais nous constatons encore une fois, qu'un seul article ne suffira pas pour notre réplique. A demain la conclusion.

(*Courrier du Canada*, 15 septembre)

Nous avons vu hier que le libéralisme-catholique, exalté par *Gallus* comme une chose *innocente*, est condamné par les plus hautes autorités dans l'Église.

Il ne nous reste plus qu'à disposer de trois ou quatre points secondaires touchés par notre contradicteur.

Il nous reproche d'avoir demandé la définition du libéralisme à ceux qui le combattent. Cela vaudrait mieux, après tout, que de la demander à ceux qui le déguisent, qui le fardent, qui l'embellissent pour donner le change sur son véritable caractère. Mais nous avons fait mieux que cela, nous avons cité la description qu'un pape lui-même en a faite, et ce n'est pas notre faute si *Gallus* a repoussé les définitions de Pie IX. Nous pourrions lui citer celles de Don Sarda, des évêques de l'Équateur, du cardinal Pie, du père Ramière, de Dom Guéranger, de Donoso Cortès. . . . Mais à quoi bon ? *Gallus* récusera toutes les définitions qui ne flatteront point sa flamme, et, aveuglé par sa tendresse, il niera l'impartialité de quiconque ne proclamera pas le libéralisme-catholique un mot *pur* et une chose *innocente* !!

Gallus nous reproche de juger trop sévèrement le Père Lacordaire dans son oraison funèbre d'O'Connell. Trop sévèrement ! . . . Nos lecteurs savent si nous avons péché par cet excès. Non, non, nous n'avons point exagéré les libertés de la critique, envers cette grande renommée et cette gloire religieuse. Nous avons trop aimé l'*apôtre nouveau* qui apprit aux générations incrédules le chemin des parvis sacrés, nous avons trop souvent tressailli d'enthousiasme au souffle ardent de sa merveilleuse éloquence, Lacordaire nous a donné trop d'heures d'ivresse intellectuelle et morale, pour que nous oublions sitôt ce qui est dû à celui qui porta la double auréole de la vertu et du génie.

Mais la vertu, le génie eux-mêmes sont justiciables de la vérité, et ce n'est pas leur insulter que de les montrer mêlés parfois à l'illusion et à la misère humaines.

Nous avons scruté trop vigoureusement, nous dit-on, la parole de l'illustre panégyriste d'O'Connell ! Il nous est impossible de l'admettre. Ce que nous avons cité de cette oraison funèbre, c'est la note libérale-catholique par excellence, *liberté pour toutes les religions, liberté pour tous, sous tous les ciens*. Qu'on ne parle pas de "l'ardeur du discours," du "feu de l'improvisation." Ce qui a été dit d'abord, a été revu et imprimé ensuite. Nous l'avons en ce moment sous les yeux, des milliers de lecteurs s'en sont nourris, et vingt ans après l'oraison funèbre d'O'Connell, Montalembert citait encore ces paroles, à Malines, comme l'une des plus éloquents formules du catholicisme-libéral.

L'illusion libérale! elle flottait devant les yeux du moine illustre, lorsqu'il écrivait à propos de la question romaine en 1860 :

“Je suis pour le Saint-Siège contre ses oppresseurs ; je crois à la nécessité morale de son domaine temporel, je le plains des maux qu'il souffre, je donnerais pour lui jusqu'à la dernière goutte de mon sang ; mais en même temps je désire *l'affranchissement de l'Italie, des modifications sérieuses dans le gouvernement des États-Romains, et un changement plus grand encore dans la direction morale* résumée en ces derniers temps par *l'Univers* et la *Civiltà Cattolica*.” (Lettre du 11 février 1890, citée par Montalembert dans son opuscule : le *Père Lacordaire*, Paris, Victor Lecoffre, 1881, p. 225.)

C'était encore l'illusion libérale qui lui faisait écrire à Mgr de Salinis :

“Je ne dissimulerai pas à Votre Grandeur que, depuis quelques années, bien des choses nous ont séparés. “*L'Univers*” est, à mes yeux, la *négation de tout esprit chrétien et de tout bon sens humain*.” (*Vie de Mgr de Salinis* par M. l'abbé de la Doue, Paris, 1864, p. 257.)

Le même sentiment, qui l'empêchait de reculer devant une telle exagération d'outrage, lui faisait encore écrire à Montalembert en 1861 :

“Nous n'avons pas été de ceux qui, après avoir demandé la *liberté pour tous*, la liberté civile, politique et religieuse, ont arboré le *drapeau de l'inquisition* et de Philippe II, renié sans pudeur tout ce qu'ils ont écrit, outragé leurs anciens compagnons d'armes.... *déshonoré l'Église* etc.” (*Le Père Lacordaire* par Montalembert, pp. 259, 260.)

Ces paroles sans mesure visaient toute l'école de *l'Univers* : Louis Veillot, puis Mgr de Salinis, Mgr Gerbet, le cardinal Gousset, Mgr Parisi, école approuvée hautement par Rome, et dont le *Syllabus* devait venir bientôt justifier l'attitude et confirmer les thèses.

C'en est assez ; laissons dormir Lacordaire “dans sa pure et harmonieuse mémoire.” L'illusion libérale que nous avons signalée chez lui dès le début nous paraît surabondamment prouvée.

Avant de prendre congé, *Gallus* nous permettra quelques observations. Avant-hier, il nous a demandé de distinguer dans l'Église ce qui est immuable de ce qui est sujet aux modifications, à l'abrogation. La distinction est utile, seulement il nous paraît l'avoir mal appliquée. Une bulle, un bref, un acte disciplinaire peut être abrogé ;

mais on n'abroge pas la doctrine. Le catholicisme-libéral est condamné par le *Syllabus* dont les brefs de Pie IX ne sont que le développement, et ce qui a été condamné là reste condamné pour toujours.

Autre observation ! Est-il bien exact de dire que "Clément V a fait effacer des registres pontificaux *la plupart* des bulles de Boniface VIII contre Philippe-le-Bel ?" Nous voyons dans Darras que Philippe-le-Bel insista auprès de Clément V pour obtenir la révocation de *toutes les Bulles* de Boniface VIII. Mais il échoua dans ses prétentions tyranniques. Le pape, dit l'historien ecclésiastique, "leva les défenses particulières, exprimées dans la bulle *Clericis laicos*. " Toutes ces concessions *ne touchaient en rien la question dogmatique*. Les circonstances qui avaient fait agir Boniface VIII n'étaient pas les mêmes... Philippe-le-Bel demandait surtout l'annulation de la bulle *Unam sanctam*... Clément V la refusa. Il déclara que cette décision *doctrinale* était fondée en droit et en fait, et que *jamais il ne songerait à la révoquer*." (Darras, Histoire générale de l'Église, "en 4 volumes, vol. 3, p. 441.)

La bulle *Clericis laicos*, cela ne fait pas *la plupart* des bulles de Boniface VIII. On voit ici que les bulles *doctrinales* ne furent pas annulées.

Et maintenant, nous nous séparons à regret de *Gallus*, qui ne nous en voudra pas, nous l'espérons, d'avoir défendu nos convictions contre les siennes. La polémique qu'il a bien voulu engager avec le *Courrier du Canada* a été pour nous un honneur que nous apprécions. Puisse-t-il, de son côté, conserver un bon souvenir de l'hospitalité qu'il a reçue dans ces colonnes.

LA VOIX HUMAINE

(Suite et fin.)

Entre le poumon et le larynx, la trachée sert de porte-vent.

Passons maintenant à l'élément vibrant, au larynx qui donne la hauteur du son.

Les physiologistes de toutes les époques ont toujours été portés à comparer le larynx à un instrument de musique. Tout y a passé : instruments à vent, à anche, instruments qui n'en sont pas. C'est ce qui fit dire à Richerand et Béraud : "Le larynx ressemble à un larynx."

Voici les diverses comparaisons établies :

En l'an 172, Galien compare le larynx à une flûte. La glotte est l'embouchure ; la trachée, le tuyau. Fabrice d'Aquapendente (1537) voit que dans la comparaison de Galien, le vent arrive du tuyau ou corps de l'instrument à l'embouchure. Alors il dit que ce n'est pas la trachée qui est le tuyau, mais bien le pharynx et autres résonnateurs.

Vient ensuite Dodart (1700) qui compare le larynx à un cor de chasse, puis à un châssis bruyant, puis à un sifflet humain. Dans le châssis bruyant, le vent qui est impétueux, passe dans le papier entr'ouvert qui joint un châssis mal collé avec l'ouverture de la fenêtre.

En 1741, Ferrein prend un larynx de chien. Il rapproche les lèvres de la glotte et souffle avec force dans la trachée. Un son éclatant se produit. Alors il invente le dicorde pneumatique auquel il compare le larynx, et dans lequel un courant d'air jouant le rôle d'archet, fait vibrer les cordes.

Cuvier (1805), Dutrochet (1806) adoptent la comparaison du cor de chasse.

Despiney (1821) se figure que le larynx peut être assimilé au trombone. Les changements de longueur du larynx peuvent modifier la hauteur de la voix, comme l'allongement et le raccourcissement du tube mobile du trombone modifie la hauteur du son de cet instrument.

Magendie (1823), Biot (1824) défendent le théorie des anches libres. Pour eux le larynx ressemble à un hautbois.

Savart, en 1825, dit que le larynx peut être comparé à l'appeau, sorte de sifflet qui imite le cri des oiseaux.

En 1831, vient Malgaigne qui compare le larynx à une pratique, sorte de petit instrument en fer-blanc que les joueurs de marionnettes placent dans leur bouche afin de modifier le son de leur voix.

Müller (1839) avance que les cordes vocales sont des anches, et il le prouve expérimentalement.

Qu'est-ce qu'un instrument à anche ? Dans les tuyaux à anche, nous avons une embouchure en métal ou en bois, creusée en forme de cuiller : c'est la rigole. Cette rigole est recouverte par une petite lame de laiton appelée languette. Un fil de fer, la rasette, s'applique sur la languette et permet d'allonger ou de raccourcir sa partie vibrante, de régler son écartement de la rigole. L'anche ainsi constituée, est adaptée au bout d'un tuyau rectangulaire qui est le porte-vent, et le pied de celui-ci repose sur le sommier d'une soufflerie.

Il y a deux sortes d'anchements : l'anche battante et l'anche libre. Dans l'anche battante, la languette est légèrement écartée des bords de la rigole, mais elle peut s'en rapprocher et la fermer. Dans l'anche libre, la languette au lieu de venir frapper, de battre les bords de la rigole, entre dans cette rigole en rasant ses bords, mais sans y toucher. Elle peut osciller en dedans et en dehors.

Lorsqu'on souffle dans le porte-vent, l'air passe entre la languette et la rigole. Mais si la force du courant augmente, la languette s'applique sur les bords de la rigole, la ferme et empêche l'air de passer. Mais comme la languette est élastique, elle revient sur elle-même, puis ferme de nouveau la rigole, et ainsi de suite. Alors il se produit un son qui est d'autant plus élevé que le courant d'air est plus rapide.

Dans l'anche libre, la languette est refoulée de dehors au dedans par le courant d'air. Elle revient par son élasticité à sa position première. Le courant continuant, les mêmes phénomènes se succèdent, et la rigole se trouve successivement ouverte et fermée.

Les anches peuvent être rigides par elles-mêmes ou bien par tension. Les anches formées par des membranes élastiques sont rigides par tension. Nous pouvons avoir des anches simples ou doubles. Les anches doubles laissent une fente entre elles, afin que le cou-

rant d'air s'échappe. Nous aurons un son d'autant plus haut que l'orifice sera plus étroit ou plus court.

Depuis Müller, presque tous les auteurs se sont rattachés à sa théorie. Mais deux camps ont surgi et l'on s'est posé la question suivante : La voix est-elle due aux vibrations de l'air à travers la glotte, ou aux vibrations de la glotte elle-même ?

Dodart, Savart, Biot, Liscovius, Longet, Helmholtz, Mandl Eustache, etc., soutiennent que ce sont les vibrations de l'air qui produisent la voix. Müller, Bataille, Fournié, Mathias-Duval, Gay, etc., disent que la voix est due aux vibrations des cordes vocales.

Pour les premiers, l'air détermine la mise en jeu des cordes vocales qui exécutent des mouvements. Ces mouvements vont à leur tour retentir sur la colonne d'air qui a ébranlé les cordes. Les bronches et la trachée vibrent pendant l'acte vocal, et c'est grâce à ces vibrations et aux modifications de la glotte que l'air devient en même temps le corps sonore. Si l'anche vocale n'était pas aussi souple, aussi parfaite, on ne pourrait pas concevoir comment le registre de la voix humaine est aussi varié. Avec un même orifice d'écoulement, il faudrait varier les tuyaux suivant les sons que nous voudrions obtenir. Mais si nous pouvions varier l'anche vibrante de plusieurs façons, il ne faudrait pas de telles différences dans la longueur des tuyaux sonores. L'anche vocale peut varier, de sorte que nous pouvons avoir les changements de timbre, de sons dans la voix.

Les partisans de l'autre théorie disent que rien ne prouve le peu de force du son primitif des cordes vocales. Sur le vivant on ne peut pas séparer ce son des autres qui l'accompagnent, et les expériences sur des cordes vocales détachées sont impossibles, car elles ont perdu leur contractilité. Si c'est l'air qui produit la voix par ses vibrations, il doit y avoir à la manière d'une flûte, des trous dans le tuyau vocal pour la production des différentes notes. Mais tel n'est pas le cas. Les variations de longueur du pharynx et des autres cavités de résonance n'exercent aucune influence sur la hauteur des sons, et ne jouent qu'un rôle, considérable il est vrai, dans la production du timbre de la voix. Le son produit par les vibrations des cordes vocales acquiert de l'intensité, parce qu'au-dessous d'elles, il y a une caisse de renforcement très grande constituée par le thorax, les poumons et la trachée. Cette caisse donne à la voix toute l'intensité voulue. C'est pour cette raison que les hommes qui ont le thorax très développé, ont la voix forte. Telles sont les vi-

brations d'une corde de violon. Elles sont faibles par elles-mêmes, mais elles sont renforcées par la caisse d'harmonie qui vibre à l'unisson de la corde.

Après avoir établi que ce sont les cordes vocales qui produisent la voix par leurs vibrations, je crois que nous devons démontrer leur mécanisme.

Pour que la voix se produise, il ne suffit pas que l'air poussé par le poumon, arrive sans entrave au larynx. Il faut en plus qu'il y arrive avec une pression supérieure à celle d'une colonne d'eau de 16 centimètres. Alors, si la glotte est dans les conditions requises, la voix se produit. A une pression inférieure, nous n'avons que le chuchotement.

On a beaucoup discuté pour savoir si les différentes parties de la corde vocale vibraient ensemble au moment de l'émission de la voix, ou bien si c'était la muqueuse, le ligament élastique ou le muscle. La plupart admettent que toute la corde vibre, et qu'on ne saurait limiter ces vibrations à aucune des parties constituantes, car elles sont trop intimement liées ensemble.

Au moment de la phonation, la glotte est largement ouverte ; elle est à l'état de repos et la respiration s'accomplit librement et avec tranquillité. Lorsque la respiration est précipitée, les cordes se rapprochent et s'éloignent brusquement l'une de l'autre. Vous savez déjà que cet écartement des cordes vocales, est sous le contrôle des muscles crico-aryténoïdiens postérieurs.

Dès que la voix va se produire, les aryténoïdes se rapprochent, ils s'affrontent par leurs faces internes sous l'action du muscle ary-aryténoïdien ou aryténoïdien. La distance qui reste à parcourir entre les deux apophyses vocales des aryténoïdes, afin de rapprocher plus intimement les cordes vocales suivant les nécessités de l'émission de la gamme, est sous le contrôle des muscles crico-aryténoïdiens latéraux.

Cependant, malgré les changements opérés dans le larynx, la voix ne se produit pas encore, car il faut avoir en plus, la tension des cordes vocales.

La tension est active et passive. L'air expiré, par la pression qu'il produit sur la glotte, amène une tension passive, tandis que la tension active est sous l'influence du crico-thyroïdien. Ce muscle, en se contractant, fait basculer le cartilage thyroïde. Par conséquent il tire sur les cordes vocales et les tend en longueur. Dans ces conditions, la voix peut se produire, mais elles ne sont pas suffi-

santes pour expliquer ses variations infinies, car la tension ne dépasse pas certaines limites.

Qu'est-ce donc qui régit les variations infinies de la voix, puisque ni le rapprochement, ni la tension des cordes vocales ne suffisent pour en donner l'explication ?

Nous avons comparé le larynx à un instrument à anche. Mais cette comparaison est loin d'être parfaite, car la glotte est une anche qui à l'encontre de toutes les anches, a la faculté de se contracter à volonté, et de posséder toutes les manières d'être nécessitées par l'infinie variété des notes chantées. Elle n'a pas besoin d'un appui voisin, car par elle-même, et rien que par elle-même, elle possède tout ce qu'il lui faut pour agir. Elle est vivante, et en se tendant, elle s'épaissit. Voilà donc une particularité qui ne se rencontre que dans l'anche glottique.

Un muscle, le thyro-aryténoïdien, préside à cette manière d'être spéciale à l'anche vocale. Ce muscle, en se contractant, rapproche l'aryténoïde de l'angle rentrant du thyroïde, et en même temps il raccourcit, durcit et épaissit la corde vocale. Ceci se comprend facilement, car le muscle en se contractant, se raccourcit, il devient plus épais et plus dur ; or comme il fait partie intégrante de la corde vocale, elle prend part à ces changements.

Mais il ne faut pas être sous l'impression que ce raccourcissement des cordes vocales est considérable, car au moment où le thyro-aryténoïdien se contracte, le crico-thyroïdien entre en action et tend à les allonger. L'antagonisme entre ces deux muscles, fait que la longueur des cordes est peu modifiée, tandis que leur tension intrinsèque varie dans des limites étendues.

Résumons-nous. Au moment où l'on veut émettre un son, la glotte est ouverte pour faciliter la respiration. Les ary-aryténoïdiens se contractent et rapprochent les aryténoïdes. L'espace qui existe encore entre les apophyses vocales des aryténoïdes, se ferme par l'action des crico-aryténoïdiens latéraux. Les muscles crico-thyroïdiens font basculer le thyroïde, tendent les cordes vocales, les rapprochent quelque peu et les empêchent de trop se raccourcir. Les thyro-aryténoïdiens entrent alors en action ; ils s'épaissent, se durcissent. Les cordes s'écartent brusquement sous l'influence du courant d'air expiré. Elles vibrent : c'est le coup de glotte. Les ondes sonores s'en vont s'harmoniser dans les diverses cavités sus-glottiques.

Tous ces différents actes se passent simultanément, au même ins-

tant. Ils sont plus ou moins prononcés suivant que la hauteur des notes doit être plus ou moins élevée.

La voix peut être modifiée. C'est lorsque la respiration ou les mouvements intrinsèques du larynx ne s'accomplissent pas normalement.

Voyons quelles sont ces modifications. Dans le chuchotement, l'air expiré ne fait pas vibrer les cordes vocales, il ne produit aucun son. Il n'y a qu'un frôlement, un souffle. La glotte est ouverte, et le souffle augmente avec son rétrécissement.

Le rire est caractérisé par une expiration entrecoupée. Ce sont les contractions rapides et saccadées du diaphragme, des muscles abdominaux et de plusieurs muscles du thorax qui produisent ce genre d'expiration. Les cordes vocales se rapprochent et s'écartent rapidement. Leur écartement est produit par l'air qui s'échappe en produisant un son, et ce son est renforcé dans les régions sus-glottiques. Le rire peut-être silencieux, On rit "à gorge déployée" quand la bouche est largement ouverte, et que les éclats de rire sont nombreux. Si les côtes inférieures prennent part aux secousses, on rit "à s'en tenir les côtés." Si par les contractions exagérées des muscles de la face, l'orbiculaire des paupières excite la glande lacrymale et la fait sécréter plus abondamment, on rit "aux larmes."

Dans le sanglot, nous avons une contraction brusque, spasmodique et saccadée du diaphragme. L'inspiration et l'expiration sont également spasmodiques, saccadées et produisent des vibrations analogues des cordes vocales.

Le hoquet est produit par une contraction spasmodique et subite au diaphragme. Une inspiration brusque se fait alors, mais elle est arrêtée instantanément par le rapprochement intime des cordes vocales, et laisse entendre un bruit rauque.

Le cri en général, est aigu et intense. Il est produit par une expiration rapide et énergique. Nous pouvons avoir des cris faibles. Le geindre et le gémir sont des cris plaintifs.

Au début du pleurer nous avons une sensation de pesanteur. Survient alors une inspiration subite et profonde, suivie d'une série d'expirations saccadées avec sons plaintifs, puis des inspirations rapides et tremblantes qui peuvent engendrer le hoquet.

Abordons la troisième qualité du son : le timbre.

Il y a une vingtaine d'années, les livres de physique ne parlaient pas du timbre. Rameau, au siècle dernier, avait remarqué que si

L'on écoute avec attention une note quelconque, on voit qu'il existe plusieurs sons simultanés ajoutés au son qui caractérise la hauteur de la note entendue.

Helmholtz a fait voir que chaque son musical n'est rien autre chose qu'un ensemble de notes, une fourniture, comme disent les fabricants d'orgues. Par tâtonnements, les fabricants d'orgues avaient trouvé que le son d'un tuyau était plus beau, plus plein lorsqu'ils lui adjoignaient une fourniture. Elle consiste en une série de 3 à 7 tuyaux d'étain de sons plus élevés que la note fondamentale et accordés à l'octave ou à la quinte les uns des autres. Mais c'était une énigme qui n'a eu son explication qu'au jour où Helmholtz a fait sa découverte.

Certains sons ne donnent à l'oreille exercée que la sensation d'une note unique : ce sont des sons simples. Il y en a d'autres, au contraire, qui font entendre des notes accessoires : ce sont des sons composés. Ces notes, qui viennent s'adjoindre au son fondamental, portent le nom d'harmoniques.

Tous les sons que nous percevons n'ont pas la même richesse en fait d'harmoniques. De là naissent les différences de timbre ; car il n'est pas le même, si le nombre des harmoniques change. Ces harmoniques ne sont donc pas distribués au hasard.

Les harmoniques naissent, en même temps que le son fondamental, au niveau des cordes vocales. Elles ne viennent pas des cavités sus-laryngiennes, car ces cavités ne sont que des résonnateurs qui renforcent tel ou tel harmonique, suivant qu'ils sont disposés de telle ou telle manière.

Il y a des harmoniques qui produisent avec le son fondamental une impression désagréable. Il y en a d'autres qui plaisent. Les chanteurs, les violonistes chantent ou jouent de manière à faire disparaître toutes les notes qui étant surajoutées au son fondamental, produisent une impression désagréable.

Je vous ai dit que les cavités sus-laryngiennes faisaient l'office de résonnateurs. Qu'est-ce donc qu'un résonnateur ? Un résonnateur est un corps creux, cylindre ou sphère, portant un orifice et susceptible de vibrer. Helmholtz s'est servi de sphères munies de deux ouvertures dont l'une est petite et s'introduit dans l'oreille, et dont l'autre plus large, est tournée vers le corps vibrant. Si l'on fait vibrer un corps et qu'on lui présente la grande ouverture d'une de ces sphères, elle se met à vibrer et à renforcer le son qui a agi sur elle pourvu qu'elle soit accordée. Les résonnateurs, suivant qu'ils

différent par leurs dimensions et leur capacité, peuvent correspondre à tous les sons possibles. Mais il faut remarquer que chacun d'eux ne peut entrer en vibration que sous l'influence d'une note donnée, ou d'une des harmoniques de cette note. Cette note qui fait vibrer le résonnateur, est celle qu'il donnerait si on lui faisait rendre directement un son.

Prenons une anche de laiton qui donne le mi_2 , et faisons passer divers résonnateurs. Il n'y aura que celui qui vibre sous l'influence de cette note qui rendra le son plus harmonieux et plus fort. Tous les autres resteront muets.

Prenons le son primitif la_1 . Le résonnateur qui vibre sous l'influence du la_1 , entre en vibration. Il en est de même pour ceux qui donnent la_2 , mi_3 , la_3 , car ces notes sont les harmoniques de la_1 .

Chez l'homme, les ventricules du larynx, le pharynx, la bouche, les fosses nasales et les diverses cavités ou sinus remplissent le rôle de résonnateurs. Leur nombre est restreint comparé au nombre infini de sons émis par le larynx et aux harmoniques qui les accompagnent. Mais une propriété toute spéciale, la contractilité, fait que tous ces résonnateurs peuvent changer de forme, prendre toutes les dimensions nécessaires pour renforcer les sons et les harmoniques.

Les résonnateurs les plus rapprochés du larynx sont les ventricules du larynx ou de Morgagni. Sous l'action du muscle thyroaryténoïdien et d'autres faisceaux musculaires dont je passerai les noms sous silence, leurs parois deviennent rigides ou se relâchent; elles se rapprochent ou s'éloignent de manière à augmenter ou à diminuer le calibre de la cavité. Ces ventricules, par leur situation, la manière dont ils sont placés, sont des résonnateurs de premier ordre. Ils se trouvent situés aux lieux mêmes de productions des sons vocaux, et ils sont disposés de manière à les renforcer dès leur naissance.

Vient ensuite le pharynx qui est le principal résonnateur. Les nombreux muscles sous la dépendance desquels il se trouve, font qu'il peut varier ses dimensions d'une manière infinie. La colonne vertébrale, la base du crâne sur lesquelles il repose, lui permettent de vibrer avec puissance. Il peut varier de longueur, de calibre. Aussitôt qu'un son est émis par le larynx, le pharynx se dispose de manière à renforcer ce son, ou un de ses harmoniques. Il peut renforcer les harmoniques élevés. Alors nous avons le timbre clair et la voix blanche. S'il renforce les harmoniques graves, c'est la voix et

le timbre sombrés que nous entendons. La voix est blanche et le timbre clair lorsqu'elle est l'analogue de celle qu'exige la production normale des voyelles a, e, i. Au contraire, ils sont sombrés lorsque la voix ressemble à celle qu'il faut pour l'émission des voyelles o, u. Dans le premier cas, le pharynx se contracte plus ou moins; dans le second, il s'agrandit. Il faut bien remarquer que le son laryngé ne change pas pendant ce temps. Il reste le même. Le Français chante et parle surtout dans le timbre clair, tandis que l'Italien a plutôt le timbre sombré. Si nous constatons cette différence, c'est surtout parce que la langue italienne a beaucoup de mots qui ne se prononcent qu'avec la voix sombrée.

La bouche est un résonateur très important. Elle modifie encore plus que le pharynx le timbre de la voix. Cette supériorité lui vient de la souplesse si grande de la langue, car cet organe peut donner tous les degrés d'ouverture à la bouche, et même l'obturer complètement.

Viennent ensuite les fosses nasales. Ces cavités ne renforcent pas tous les sons, car elles s'ouvrent pour les uns et se ferment pour les autres. Dans ce dernier cas, elles cessent de faire partie du système vocal. L'ouverture ou l'occlusion de ces cavités sont sous la dépendance du voile du palais. Lorsqu'il s'applique contre la paroi postérieure du pharynx, toute communication avec les fosses nasales est interceptée. Au contraire, lorsqu'il se relâche et quitte cette paroi, la communication se rétablit et le courant d'air peut passer par le nez. Les fosses nasales ne sont pas contractiles; par conséquent elles renforcent toujours les mêmes sons chez le même individu. Les sons renforcés par elles, sont les consonnes nasales.

Enfin nous avons les divers sinus de la face. S'ils font office de résonateurs, leur rôle n'est pas très considérable. Les anatomistes disent qu'ils ont plutôt pour but d'alléger le poids de la face.

Les cavités sus-laryngiennes peuvent résonner et faire entendre des sons qui leur sont propres. Pour cela, il faut qu'elles soient mises en vibration par un courant d'air venant des poumons ou d'une source quelconque. En dehors du concours de la glotte, on obtient ce résultat lorsqu'on chuchote, ou que l'on fait vibrer devant la bouche ouverte, des diapasons de différentes hauteurs.

Ce sont ces variations de forme, de calibre du pharynx, de la bouche et du nez, les mouvements de la langue, des lèvres, du voile du palais qui produisent les voyelles et les consonnes.

Nous voyons donc que la voix telle que nous l'entendons, dépend

de la disposition des divers résonnateurs. S'ils renforcent les harmoniques de l'accord parfait, la voix est harmonieuse. Si les dissonantes sont renforcées, la voix est dure.

Le timbre est modifié lorsque les résonnateurs présentent une forme défectueuse. Une dent arrachée, l'enlèvement d'une amygdale, son gonflement, une inflammation de la bouche, des gencives, de la langue, un coryza influent beaucoup sur le timbre.

Abordons maintenant les questions d'étendue, d'intonation, de registres, de la pose de la voix. Nous terminerons par quelques mots sur les conditions qui modifient la voix.

L'étendue de la voix est caractérisée par l'ensemble de tous les sons que l'on peut émettre. Les sons émis par la voix humaine forment un peu plus de trois octaves. Cependant, l'étendue moyenne ne dépasse guère deux octaves. Le fa_1 (174 vibrations simples par minute) et le sol_4 (1566 vibrations simples par minute) sont les notes qui forment les limites ordinaires de la voix humaine. Mais la voix de chaque chanteur ne peut pas parcourir toutes les notes intermédiaires aux deux notes limites que je viens de donner. Par l'exercice, on peut atteindre deux octaves et demie, et même davantage. L'étendue de la voix est variable suivant les individus, suivant le sexe. On a pour l'homme les voix de basse, de baryton et de ténor; pour la femme et les enfants, les voix de contralto, de mezzo-soprano et de soprano. La voix de basse va du fa_1 (174 vibrations simples par minute.) au $ré_3$ (580 vibra.); la voix de baryton, du la_1 (217 vibra.) au fa_3 (690 vibra.); le ténor, de l' ut_2 (250 vibra.) au la_3 (870 vibra.); la voix de contralto, du sol_2 (387 vibra.) au fa_4 (1381 vibra.); le mezzo-soprano, du si_2 (488 vibra.) au la_4 (1740 vibra.); et enfin, le soprano, de l' ut_3 (517 vibra.) à l' ut_5 (2069 vibra.)

Mais les limites des diverses voix que nous venons de donner ne sont pas rigoureuses, car elles ont été dépassées. La voix de basse de Gaspard Forster, maître de chapelle danois, allait du la_1 au aul_3 (3 octaves pleines). Les frères Fischer, qui vivaient à la cour de Bavière au XVII^e siècle, et Grasser, ont donné le fa_2 . La plus jeune des sœurs Sessi, qui avait une voix de contralto, donnait de l' ut_2 au fa_5 . La Nilson et la Patti ont aussi donné le fa_5 . Farinelli allait du la_1 au $ré_5$. Mozart parle de Lucrezia Ajugari, dite la Bastardella, qu'il entendit à Parme en 1770, et qui donnait le sol_2 et l' ut_6 . Cette note serait la plus élevée donnée par le larynx humain. Cette personne exécutait des trilles sur le $ré_5$. Une dame Becker, qui était à St-Pétersbourg en 1823, donnait aussi l' ut_6 . Mon maî-

tre Baratoux rapporte qu'un confrère, le docteur V. . . . , ancien élève des conservatoires de Lyon et de Paris, dans des recherches faites sur le mécanisme de la voix, a donné le sol₁ et le sol₂ comme limites extrêmes, ce qui fait 4 octaves pleines. C'est peut-être la voix la plus étendue observée jusqu'à aujourd'hui.

Maintenant, qu'est-ce qu'un registre ? Un registre est toute la série des sons que peuvent émettre les cordes vocales par un mode donné de contraction. Il y en a deux : le registre de poitrine et le registre de tête. Dans la voix de poitrine, la voix est pleine et les parois du thorax résonnent. Dans la voix de tête, la voix est perçante et ce sont surtout les régions sus-glottiques qui résonnent. Le registre de poitrine porte aussi le nom d'inférieur, et le registre de tête celui de supérieur ou voix de fausset. Chez l'homme, la voix de tête ne se produit que dans des circonstances spéciales et presque uniquement dans le chant. Au contraire, la femme fait presque constamment usage du registre de tête.

Plusieurs théories ont été émises pour expliquer le mécanisme des registres de la voix. Je crois que celle de Vacher est la plus probable. Pour lui, l'espace interaryténoïdien est toujours fermé au moment de la phonation. Dans la voix de poitrine, les cordes vocales vibrent dans toute leur longueur. Dans la voix de tête, elles se trouvent accolées dans une partie de leur extrémité aryténoïdienne, et vibrent dans une étendue plus ou moins longue suivant que le son est plus ou moins haut. Ces faits peuvent être constatés par le laryngoscope. Au moment où le chanteur veut passer du registre de poitrine au registre de tête, la glotte est linéaire et presque entièrement close, les cordes sont très tendues et très plates. Tout à coup la glotte s'ouvre, les cordes prennent la forme prismatique, se relâchent et vibrent avec une certaine mollesse. Si l'on regarde l'extrémité aryténoïdienne des cordes, on voit qu'elles sont accolées dans leur tiers ou leur quart postérieur et qu'elles ferment complètement l'orifice glottique à ce niveau. Alors les cordes ne vibrent plus que dans leurs deux tiers ou leurs trois quarts antérieurs, car cet accolement empêche les vibrations de la partie postérieure. Le chanteur a pour ainsi dire deux instruments à sa disposition. Il a une glotte avec des lames vibrantes de grandes dimensions qui lui servent à donner des sons pleins et sonores, et une autre avec de petites lames dont les sons sont grêles.

Le registre de poitrine s'étend surtout du côté des sons graves, tandis que celui de tête va du côté des sons aigus. Chez l'homme

la voix de tête ne dépasse guère la voix de poitrine que d'un intervalle variant d'une tierce à une quarte. Quelquefois cet intervalle va à une quinte ou à une sixte. Chez la femme, la voix de poitrine ne va qu'à environ une quarte au-dessous du registre de tête.

Ne sait pas chanter qui veut, car pour le savoir il faut aussi savoir poser sa voix. La voix est bien posée lorsque les mouvements mécaniques s'accomplissent de la manière la plus favorable à la voix du chant. Le chanteur devra donc régler ses mouvements respiratoires de manière à prolonger l'expiration et à rendre l'inspiration courte, facile et silencieuse. Il fera en sorte que la lutte entre les muscles inspireurs et les expirateurs ne lui cause pas de fatigue. La cavité buccale doit être disposée de manière à laisser l'air passer librement et à permettre au son de sortir sans entrave. Il faut donc éviter l'abaissement du voile du palais et le redressement de la langue, car l'air ira résonner dans les fosses nasales et le timbre sera nasillard. Si la glotte n'est pas fermée avant l'émission du son, il y aura perte d'une partie de l'air emmagasiné dans les poumons, air qu'il est nécessaire de conserver afin de prolonger l'émission de la voix. Le coup de glotte ne doit pas être exagéré, car la voix perdra sa souplesse et sa suavité. Elle deviendra chevrotante par une tension incomplète des cordes vocales. Le retentissement de la voix dans le gosier doit être évité, car on chantera de la gorge. Nous aurons aussi ce timbre par le gonflement des amygdales, le redressement de la langue. Si l'artiste ne sait pas conserver le même degré de tension des cordes vocales pendant tout le temps de l'émission du son, il sera incapable de tenir un son. Il est facile de voir que le son baissera ou haussera suivant que la tension diminuera ou augmentera. Les variations de pression de l'air doivent être évitées pendant l'émission d'un son. Autrement, l'amplitude des vibrations sera augmentée et le son changera d'intensité. Au moment de l'attaque du son, il faut que les cordes vocales se trouvent au degré de tension nécessaire au son qui doit être émis.

Quelques mots sur l'intonation. L'intonation normale est la hauteur moyenne de la voix. En d'autres termes, c'est la note habituelle sur laquelle on parle. Plusieurs personnes peuvent avoir la même intonation, mais il ne faut pas être sous l'impression qu'elles auront le même timbre, car ce fait est très rare. L'intonation ne dépend donc pas du timbre. L'enfant a une intonation plus élevée que l'adulte; la femme, plus que l'homme. Deux personnes ayant la même étendue vocale, du la₁ au la₃, par exemple,

pourront ne pas avoir la même intonation. L'une aura le mi_2 , et l'autre le sol_2 , comme intonation. De ce que l'on a telle note comme intonation, il ne s'en suit pas que nous parlons continuellement sur cette note. La voix serait d'une monotonie désespérante. Non, nous parcourons dans la conversation une échelle de deux à trois notes. Les orateurs, les tragédiens, les gens à élocution ondulante et colorée peuvent changer de ton dans l'étendue d'une quinte, et même d'une octave. Mais nous pouvons remarquer qu'il y a toujours une note sur laquelle il reviennent de préférence, qu'ils emploient lorsqu'ils parlent naturellement, sans chercher à attirer l'attention. C'est cette note qui définit l'intonation normale. Cette intonation se fait, à peu d'exceptions près, en voix de poitrine, car pour avoir lieu, il faut que les tenseurs et les relâcheurs de la glotte soient en équilibre parfait. Si cet équilibre se rompt, la voix monte ou baisse aussitôt. Eh bien! comme dans la voix de tête, l'équilibre que nous venons de signaler ne peut pas exister, parce que le diapason que la voix adopte dépend du degré de contraction d'un seul muscle, l'intonation n'a pas lieu en registre de fausset.

Les basses semblent parler sur le mi_2 ; les barytons, sur le mi_2 , le fa_2 , le sol_2 ; les ténors sur le sol_2 , le la_2 . La note de l'intonation normale ne siège pas à égale distance musicale des sons le plus grave et le plus aigu. Ainsi les basses qui vont du fa_1 au fa_3 , parlent en mi_2 ; les ténors qui vont de l' ut_2 au si_3 , parlent en sol_2 .

Il y a beaucoup de personnes qui, lorsqu'elles parlent en public, élèvent ou abaissent l'intonation habituelle. C'est une erreur. L'orateur n'est pas mieux entendu parce qu'il adopte un diapason étranger; il n'augmente pas la puissance du son en augmentant sa hauteur. Le pharynx et le larynx éprouvent une fatigue qui est nuisible à l'émission de la voix. En parlant sur un diapason trop élevé, nous courons le risque de voir la voix se casser et s'éteindre. S'il est trop grave, la voix s'enroue et perd sa pureté primitive. Gardons toujours l'intonation habituelle en parlant, ne dépassons pas l'étendue de deux à trois notes. Par ce moyen, nous conserverons notre voix, et nous ne manquerons pas l'effet que nous cherchons à produire. Celui-là pose devant le public, qui, au mépris de l'intonation normale change de diapason. Ce public ne tarde pas à se lasser de voir que la vérité est blessée.

Talma, si célèbre comme tragédien, se faisait toujours donner, dans les coulisses, avant d'entrer en scène, le diapason convenable

par le premier venu. "Monsieur, disait-il, voudriez-vous me dire l'heure qu'il est?" A la réponse faite sur le ton naturel, Talma disait : "Merci monsieur." En entrant en scène, Talma disait ses premières paroles sur le ton dont il venait de prononcer le "merci monsieur."

Plusieurs conditions modifient la voix. L'âge, le sexe, le tempérament exercent leur influence. Jusqu'à l'âge de 12 à 14 ans, le garçon et la fillette parlent en voix de fausset. Passé cet âge, la voix mue, et cet état peut durer de quelques semaines à deux ans. Pendant ce temps, la voix est rauque, voilée, le larynx se transforme. Les cordes vocales augmentent en longueur et en volume, les cartilages s'épaississent, la glotte s'agrandit, la pomme d'Adam devient plus saillante. Il y a aussi des changements du côté des résonateurs. Le mue peut se prolonger jusqu'à dix-neuf ou vingt ans chez le garçon, tandis que chez la jeune fille, elle ne dépasse guère dix-huit ans. La voix de l'homme baisse d'une octave et même d'une octave et demie par la mue, tandis que celle de la femme ne s'aggrave que d'une à deux notes.

Vers l'âge de 40 ans, la femme éprouve une nouvelle mue. Sa voix baisse et devient plus grave.

Certains états physiologiques et pathologiques peuvent aussi avoir une influence sur la voix.

Chez le vieillard, la voix n'est plus intense par suite de l'affaiblissement de l'expiration pulmonaire. Cet affaiblissement est dû à la perte d'élasticité du tissu pulmonaire et des parois thoraciques. Les muscles inspirateurs et expirateurs n'ont plus la puissance qu'ils avaient. Les cordes vocales ne se tendent plus avec facilité, la muqueuse se raccornit, les cartilages s'ossifient, les articulations ne se meuvent qu'avec difficulté. Ces changements affectent aussi la hauteur de la voix. Le timbre se trouve modifié par les altérations des cavités sus-glottiques.

Le tempérament influe beaucoup sur la voix. Les femmes à caractère masculin ont la voix rude et grosse, tandis que l'homme à structure féminine a une voix dont les caractères sont ceux de celle de la femme. Chez le sanguin, la parole est généralement abondante, passionnée. Le nerveux a une voix pouvant traduire d'une manière intelligente les caractères propres à ce tempérament. Le lymphatique a une voix qui n'est pas solide, qui ne résiste pas bien aux fatigues. Chez le bilieux nous rencontrons une voix dure, brève, énergique, forte.

Nous venons de voir, messieurs, comment est construit l'instrument vocal, comment il fonctionne, ce qu'il peut donner. Avec votre bienveillante permission, plus tard nous verrons ensemble ce que nous devons faire pour conserver l'organe si précieux de la voix.

BIBLIOGRAPHIE.

- L. Mandl.—Hygiène de la voix.
- A. Gouguenheim et M. Lermoyez.—Physiologie de la voix et du chant.
- Morell Mackenzie.—Hygiène des organes de la voix. (Traduction de L. Brachet et G. Coupard).
- M. Lermoyez.—Étude expérimentale sur la phonation.
- Landur, Kahn et Baratoux.—De la voix.
- J. Béclard.—Traité de physiologie.
- Kuss et Duval.—Cours de physiologie.
- J. A. Fort.—Manuel de physiologie humaine.
- A. Comte.—Structure et physiologie de l'homme.
- Baratoux.—Voix (Dictionnaire populaire de médecine usuelle).
- A. Chervin.—Parole (Dictionnaire populaire de médecine usuelle).
- A. L. Labarthe.—Hoquet (Dictionnaire populaire de médecine usuelle).
- Paul Labarthe.—Rire (Dictionnaire populaire de médecine usuelle).
- A. Chervin.—Parole (Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales).
- Littre et Robin.—Dictionnaire de Médecine.
- J. Béclard.—Larynx ; anatomie et physiologie (Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales).
- Carl Michel.—Du traitement des maladies de la gorge et du larynx (traduction du Dr E. Calmettes).
- Morell-Mackenzie.—Traité pratique des maladies du larynx (traduction de Moure et Bertier).
- L. Mandl.—Traité pratique des maladies du larynx.
- J. Gottstein.—Maladies du larynx (traduction du Dr. L. Rougier).
- Lennox-Browne.—The throat and its diseases.
- Chs. E. Sajous.—Lectures on diseases of the nose and throat.
- J. Gottstein.—Diseases of the larynx (translated by P. M'Bride).

DR. A. J. B. ROLLAND.

BIOGRAPHIE.

MGR JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

II^E ÉVÊQUE DE QUÉBEC (1).

(1773-1925.)

Entre Mgr de Laval et le titulaire actuel du siège archiépiscopal de Québec, une des figures les plus populaires de l'épiscopat canadien est celle de Mgr J.-O. Plessis, onzième évêque de Québec.

Né à Montréal, le 30 mars 1763, ce prélat distingué reçut au baptême les prénoms de Joseph-Octave.

Il fit ses études au séminaire des Sulpiciens, à Montréal.

A vingt-quatre ans, il fut ordonné prêtre, à Québec, le 17 mars 1786, par Mgr L.-P.-M. d'Esglis. Le jeune abbé, pendant la durée de son ministère sacerdotal, se trouva successivement en relations immédiates avec cinq évêques de Québec, savoir : Mgr J.-O. Briand, décédé en 1794, Mgr d'Esglis en 1783, Mgr J.-F. Hubert en 1797, Mgr C.-F.-B. de Messein en 1794, et Mgr P. Denaut.

Depuis son ordination jusqu'à sa promotion à l'épiscopat en 1797, l'abbé J.-O. Plessis occupa différentes charges, entre autres celles de professeur à l'académie de Saint-Raphaël, de secrétaire de l'évêché de Québec, et enfin de curé de cette dernière ville alors la métropole du Canada.

On était à l'époque de la création de nos institutions politiques et religieuses, à l'époque où le Canada était menacé de l'invasion des principes funestes de la révolution française. En même temps, une domination tout à fait étrangère s'imposait à notre pays, tandis que l'insurrection américaine de 1775, après avoir déjà ébranlé le continent, semblait se préparer à fondre sur le Canada. C'est pendant cette période agitée, c'est-à-dire au milieu de luttes religieuses et nationales que se forma le futur évêque de Québec.

(1) Conférence donnée à l'Union Catholique, le 28 octobre 1888.

Dès 1797, le 6 septembre, Mgr Pierre Denaut choisit M. le grand-vicaire J.-O. Plessis comme coadjuteur, avec l'approbation officielle du pouvoir anglais, représenté alors en Canada par sir Robert Prescott. Mais les bulles pontificales furent retardées de trois années par l'inter règne survenu entre les deux papes Pie VI et Pie VII. Le 26 avril 1800, Mgr J.-O. Plessis fut définitivement nommé et reconnu évêque de Canathe (en Palestine), avec droit de succession au siège de Québec.

Il fut sacré à Québec, le 25 janvier 1801, par son prédécesseur Mgr P. Denaut, qu'il remplaça le 17 janvier 1806, date de la mort de ce dernier.

Une des premières œuvres de la carrière épiscopale de Mgr Plessis a été la restauration du petit séminaire de Nicolet, fondé en 1801 et érigé canoniquement en 1805. Ce séminaire dut à Mgr Plessis, en 1821, l'obtention d'une charte royale qui consacra définitivement l'existence légale de cette institution.

L'Église du Canada était en butte aux prétentions injustes du gouvernement nouveau qui voulait attribuer à la couronne anglaise la haute suprématie sur l'administration religieuse du pays, par exemple, la nomination aux cures, la collation de bénéfices ecclésiastiques, Mgr Plessis résista victorieusement à ces tentatives d'usurpation. En 1812, il présenta un mémoire au gouverneur-général, sir George Prévost, qui disposa si bien la cour royale de Londres en faveur de l'évêque de Québec, que celui-ci, quatre ans après, sous sir John Sherbrooke, 7^e gouverneur-général du Canada, fut reconnu civilement titulaire du siège épiscopal de Québec. Sur ces entrefaites, en 1818, Mgr J.-O. Plessis, en conséquence de ce privilège et en récompense des services rendus à la colonie, fut appelé au Conseil législatif et exécutif du Bas-Canada, en compagnie des honorables T.-J.-R. Taschereau, Rob. McKenzie et C. de Salaberry.

L'année suivante, en 1819, Mgr J.-O. Plessis partit pour Rome. C'était le premier prélat canadien qui allait à la Ville Éternelle s'agenouiller aux pieds du Saint-Siège.

La mission de Mgr Plessis fut couronnée de succès. Le vaste projet que Sa Grandeur méditait, le démembrement de toutes les possessions anglaises du Canada en une province ecclésiastique dont Québec serait la métropole, obtint la sanction des deux cours de Rome et de Londres.

Voici un document authentique par lequel nous pouvons voir que

l'Église de Québec est le berceau de tous les divers évêchés actuels du Canada :

“ Mémoire pour le très-honorable comte Bathurst, principal secrétaire d'État de S. M. B. pour le département des colonies :—

“ Le diocèse catholique de Québec est borné à l'est par l'isle de Terre-Neuve et l'Océan Atlantique, au sud par les États-Unis et à l'ouest par la mer Pacifique. Du côté du nord, il n'a point de limites. L'évêque préposé à la conduite de cet immense territoire a senti depuis longtemps le besoin qu'il y avait de le diviser. A différentes époques, le Saint-Siège a fait à ses prédécesseurs et à lui-même des ouvertures à ce sujet. A travers les différents plans proposés de part et d'autre, la réponse de Québec a toujours été que rien ne pouvait s'exécuter d'une manière complète et satisfaisante qu'autant que le gouvernement de S. M. B. voudrait bien y concourir. Or, l'harmonie heureusement subsistante entre la cour de St.-James et celle de Rome, la difficulté tous les jours croissant pour un seul évêque de diriger par lui-même, ou par son coadjuteur, plus de 200 ecclésiastiques et environ 500,000 âmes répandues sur une telle surface, les preuves constantes de loyauté et d'attachement sincère au gouvernement de S. M. que le clergé et le peuple catholique du Canada viennent de donner dans la dernière guerre américaine, enfin, l'opinion avantageuse que S. A. R. le prince régent du Royaume-Uni et les ministres de S. M. ont daigné concevoir et exprimer de la conduite de l'évêque dans ses rapports avec le gouvernement, toutes ces circonstances réunies lui ont inspiré la confiance qu'il pourrait solliciter avec succès une promotion additionnelle d'évêques dans cette partie de l'Amérique du Nord. C'est ce qui l'a décidé à entreprendre cette année le voyage d'Angleterre, et à passer de là à Rome pour obtenir du Saint-Siège les divisions suivantes, après qu'elles auront été agréées, comme il ose l'espérer, de S. A. R. le prince régent.

“ 1re division.—La province du Haut-Canada.

“ 2e division.—La province du Nouveau-Brunswick, les îles du Cap-Breton, du Prince-Édouard et de la Madeleine.

“ 3e division.—Le district de Montréal.

“ 4e division.—Toutes les terres arrosées par les rivières qui se déchargent dans la Baye James ou dans la Baye d'Hudson.

“ Ce partage laisserait encore à l'ancien évêque les trois districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé, c'est-à-dire plus de 150,000 âmes sur un espace de 500 milles de long ; c'est autant qu'il en peut gouverner avec son coadjuteur.

“ La première et la seconde division se trouvent pourvues par l'acceptation que les deux cours de Rome et de St.-James ont faite, en 1817, de MM. Alexandre Macdonell et Angus Bernard McEachern comme vicaires apostoliques. L'évêque catholique de Québec, convaincu que les deux autres divisions ne sont pas moins essentielles, l'une à raison de son extrême éloignement, et l'autre à raison de sa grande population, se propose de solliciter des bulles pour la troisième en faveur de M. Jean-Jacques Lartigue, et pour la quatrième en faveur de M. Joseph-Narcisse Provencher. Ces deux ecclésiastiques sont nés sujets de S. M. B. L'évêque n'hésite pas à cautionner la loyauté de leurs principes, et il espère que le gouvernement daignera favoriser leur promotion.

“ Au reste, le bon ordre, l'uniformité de conduite, la facilité même des services que le gouvernement pourrait occasionnellement attendre de ces prélats exigent qu'ils soient tous, jusqu'à un certain point, dans la dépendance de l'ancien Siège de Québec. C'est ce que l'évêque ne manquera pas de représenter à la cour de Rome.

“ Signé,

† J.-O. PLESSIS.

Londres, 20 août 1819.”

Monseigneur Plessis, accompagné de M. l'abbé Lartigue, était de retour à Québec le 16 août 1820, avec le titre d'archevêque et avec des brefs apostoliques nommant quatre suffragants du siège de Québec: NN. SS. A. Macdonell, de Kingston; B.-A. McEachern, de Charlottetown; J.-N. Provencher, du Nord-Ouest, et J.-J. Lartigue de Montréal.

L'influence de Mgr J.-O. Plessis dans le conseil de la nation n'était pas moins fructueuse. Sa présence, sa participation aux débats parlementaires du temps, garantissaient le catholicisme et l'Église du Canada contre toute atteinte officielle, en contribuant, de plus, à contenir les esprits si souvent en effervescence, dans les limites de l'ordre surtout de la dignité, qui triomphe toujours des dispositions plus ou moins hostiles d'une majorité oligarchique.

On cite de Mgr Plessis un vote remarquable au Conseil législatif, en 1821, sur l'importante question des finances ou des subsides. Devenu le thème de toutes les discussions et le point d'appui de tous les efforts des Canadiens-français, ce sujet, à la fois prérogative des assemblées populaires et arme principale des Chambres hautes, avait donné lieu au Conseil, à une proposition de ne concourir à aucun bill relatif à la liste civile qui contiendrait des items d'argent. Des quinze membres de cette honorable Chambre, Mgr Plessis et M. le juge O. Perrault avaient été seuls d'un avis contraire, parce que cette résolution ne précisait pas les objets compris sous la dénomination de *liste civile*.

Dans les préoccupations de son apostolat, Mgr Plessis avait voulu, dès 1814, réintégrer à Québec les Jésuites dont les biens avaient été expropriés par le gouvernement anglais en 1800. Mgr Plessis avait même entamé des négociations jusqu'en Russie, d'où il se chargeait de faire venir des religieux aptes à former les Canadiens qui entreraient dans cet Ordre.

Mgr J.-O. Plessis, élu archevêque de Québec par le Saint-Siège ne fut pas agréé comme tel par la cour d'Angleterre; mais le titre, de métropolitain devint désormais héréditaire après avoir été ratifié définitivement, en 1844, sous Mgr Signai.

Au milieu des immenses travaux qu'il projetait pour la prospérité de l'Église et du pays, Mgr J.-O. Plessis mourut, le 4 décembre 1825, à l'âge de soixante-deux ans et neuf mois, en laissant sa succession au coadjuteur, Mgr B.-C. Panet.

On inhuma son cercueil dans la cathédrale de Québec, du côté gauche de l'autel, où un marbre tumulaire a été élevé le 2 décembre

1833. Le cœur de Mgr J.-O. Plessis avait été, le 14 décembre 1825, déposé comme relique dans le mur d'une des chapelles de l'église de Saint-Roch de Québec.

On possède du onzième évêque de Québec, une correspondance volumineuse, avec une série d'écrits en latin, sous forme de sermons pour les réunions du clergé. Ses mandements, assez nombreux, seront publiés bientôt.

Comme détail intéressant, mentionnons que la famille dont faisait partie Mgr Joseph-Octave Plessis a eu, par la suite, pour alliés, Mgr Joseph Signaï, treizième évêque de Québec, ainsi que l'illustre sir George-Etienne Cartier.

Le portrait physique de Mgr J.-O. Plessis était d'un beau type. Le buste accusait un fort tempérament. Une tête vigoureuse surmontait de larges épaules. La figure grasse et ronde exprimait, par l'éclat de ses traits, une grande noblesse de sentiments et une vive fierté d'âme. La bouche, plutôt petite que grande, semblait comprimer des flots d'éloquence. Deux yeux gracieusement fixés dans leur orbite complétaient un air doux, ferme et franc. Le front que l'on dit être le siège de l'intelligence et de l'esprit, possédait ce cachet au plus haut degré. Dans cette belle physionomie, on y retraçait les talents du pontife et de l'homme d'État.

J.-HERMAS CHARLAND.

BIOGRAPHIE.

MGR DOMINIQUE RACINE

1er ÉVÊQUE DE CHICOUTIMI. (1)

(1828-1888.)

Le premier évêque du diocèse de Chicoutimi, feu Mgr Dominique Racine, était né à St-Ambroise de la Jeune-Lorette, près de Québec, le 24 janvier 1828. C'est le frère cadet de Monseigneur Antoine Racine, de Sherbrooke. Il marcha sur les traces de ce dernier et devint un élève distingué du séminaire de Québec.

A vingt-cinq ans, il fut ordonné prêtre, à Québec, le 24 septembre 1853 et fut immédiatement attaché au vicariat de la basilique de Notre-Dame de Québec, où il demeura jusqu'en 1858. Cette même année, l'abbé Dominique Racine fut préposé à la desserte de la paroisse Saint-Basile, dans le comté de Portneuf, et en 1859, nommé curé de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata. Trois années après, il devenait vicaire-forain et curé de la ville de Chicoutimi.

Le 19 mars 1871, Mgr E.-A. Taschereau choisit l'abbé Dominique Racine comme vicaire-général de l'archidiocèse de Québec. Pendant l'exercice de cette charge imposante, M. le Curé de Chicoutimi fonda dans cette dernière ville, en 1873, un petit séminaire, que Mgr l'archevêque érigea canoniquement, dès le 15 août.

Le 28 mai 1878, un bref du nouveau pape Léon XIII, créant le diocèse de Chicoutimi formé des comtés de Charlevoix, Chicoutimi et d'une partie du comté de Saguenay dans la province de Québec, M. le grand vicaire D. Racine fut désigné à ce siège épiscopal.

Le sacre de Mgr Dominique Racine eut lieu à la basilique de Québec, le 4 août suivant, par Mgr E.-A. Taschereau.

(1) Conférence à l'Union Catholique, le 28 octobre 1888.

Mgr Dominique Racine, en prenant possession de sa cathédrale à Chicoutimi, en fit la dédicace à saint François-Xavier.

Ce prélat zélé se mit de suite à l'œuvre pour compléter l'organisation religieuse et civile de son vaste diocèse. De nouvelles paroisses ont été érigées après la formation d'un chapitre de chanoines, plusieurs communautés ont été tour-à-tour établies, entre autres : Académie et pensionnat des *Dames Ursulines* (de Québec) à Notre-Dame du Lac Saint-Jean, couvent des *Sœurs du Bon Pasteur* (de Québec) à Chicoutimi, couvent des *Sœurs de la Charité* (de Québec) à la Malbaie, académie et pensionnat des *Sœurs de la Congrégation Notre-Dame* (de Montréal) à la Baie Saint-Paul et l'Hôtel-Dieu Saint-Valier à Chicoutimi. Mais au nombre des fondations principales, dues à l'apostolat de Sa Grandeur, il faut citer en premier lieu le séminaire de Chicoutimi, institué en 1873 sous le patronage de la Sainte-Famille, affilié dès 1877 à l'Université-Laval et incorporé en 1879, par acte du parlement provincial de Québec. Cette maison d'éducation supérieure est munie d'un enseignement très varié, comprenant la musique vocale et instrumentale, le dessin, la peinture, la sténographie et la télégraphie. Il y a une Société Saint-Thomas d'Aquin pour l'étude et la discussion des sciences ecclésiastiques, à l'usage des élèves du grand séminaire ; une Académie Saint-François de Sales ; un Cercle littéraire pour les élèves du petit séminaire ; une Société Saint-Dominique dont le but est d'habituer les membres, par des épreuves fréquentes, à une assurance convenable lorsqu'ils parlent en public ; une Société Orphéonique, une Banque émettant des billets de diverses valeurs, depuis 5c. jusqu'à \$10, pour l'encouragement des collégiens dans leurs devoirs classiques ; une bibliothèque considérable, un cabinet de physique, enfin un musée entomologique renfermant près de 4,000 espèces d'insectes représentées par environ 8,000 spécimens du Canada, des États-Unis, de l'Europe et de l'Algérie, avec des collections de plantes et de bois de la province, de minéraux, de fossiles, de mollusques, de monnaies et d'antiquités.

Mgr Dominique Racine a été pour ainsi dire le pionnier de la colonisation dans la vallée du Lac Saint-Jean et surtout du Saguenay. C'est Sa Grandeur qui avait inauguré les missions régulières dans cette région, dès 1862. Une paroisse, qui a été baptisée de son nom patronal, Saint-Dominique, comptait alors soixante-douze familles ; elle en avait trois cent soixante-cinq en 1880, avec une population d'au-delà de mille cinq cents âmes.

De même la ville de Chicoutimi, qui renfermait à peine 1,393

âmes en 1870, augmenta jusqu'à 2,000 peu à peu, grâce à son digne évêque, qui en est considéré comme le véritable fondateur.

Le caractère distinctif que présente ce distingué pasteur de l'Église est celui du missionnaire actif et courageux, dont toute la vie n'a été qu'une longue série de labeurs, de sacrifices et d'œuvres pratiques et durables.

Le premier concile provincial auquel Mgr D. Racine prit part comme suffragant de Monseigneur de Québec a été celui de 1886.

Mgr Dominique Racine, dévoué à l'éducation, n'a cessé de travailler en faveur de cette question non-seulement au milieu des siens mais aussi dans le Conseil de l'Instruction publique de Québec, où Sa Grandeur apportait les plus vives lumières aux délibérations de cette assemblée.

L'évêque de Chicoutimi était un des plus forts partisans de l'Université-Laval. Citons comme un de ses meilleurs mandements un extrait de la lettre pastorale du 28 mars 1883 que Sa Grandeur publia pour adhérer au décret papal concernant l'Université-Laval.

“ C'est un devoir pour nous de porter aujourd'hui à votre connaissance un document important que nous avons reçu du Saint-Siège et qui concerne l'Université-Laval.

“ Pour se rendre à la demande plusieurs fois réitérée de tout l'épiscopat de la province de Québec, qui ne voyait pas sans de justes craintes les grands dangers encourus par un bon nombre de nos jeunes gens dans la fréquentation d'universités protestantes, le séminaire de Québec consentait, en 1852, à prendre sur lui la lourde charge, en même temps que la grande responsabilité, de doter notre cher pays d'une université catholique où la jeunesse pourrait fortifier ses études et parvenir aux grades académiques, sans péril pour sa foi et ses mœurs.....

“ Dans ce document si important, le Saint-Père déclare d'abord que l'Université-Laval et sa succursale à Montréal ont été établies par l'autorité apostolique.....

“ Après ces déclarations formelles, il porte son jugement suprême en nous ordonnant, en vertu de la sainte obéissance, d'observer très fidèlement tout ce qui a été prescrit par le décret de la S. C. de la Propagande en date du 1er février 1876..... Enfin il nous ordonne à tous sans exception et dans la mesure de nos forces de prêter notre concours à cette institution.

“ Nous vous le demandons, N. T. C. F., après avoir entendu les paroles si claires et si énergiques de sa Sainteté Léon XIII, comment pourrions-nous nous dire encore les enfants soumis et obéissants du Saint-Siège, comment pourrions-nous nous vanter de notre respect et de notre attachement inviolables à la Chaire de Pierre, si nous ne nous soumettions pas humblement et fidèlement à tout ce qui nous est prescrit et ordonné par ce dernier décret?.....

“ Nous sommes heureux de le constater; toujours vous avez compris et pratiqué, N. T. C. F., l'obéissance que vous devez, sur ce point comme sur tous les autres et à nos évêques et au Saint-Siège; toujours vous avez compris que votre devoir comme Cana-

diens et comme catholiques était, non pas de diviser nos forces et d'entraver ainsi les progrès d'une institution qui a déjà fait et qui est appelée à faire tant de bien parmi nous, en formant des hommes savants et surtout de bons chrétiens ; mais bien de lui prêter tout votre concours dans l'accomplissement de son œuvre qui est tout à la fois nationale et religieuse."

Feu Mgr D. Racine de Chicoutimi n'était peut-être pas une de nos grandes figures oratoires ; son genre se bornait plutôt à une prédication modeste pouvant créer autant d'impression que des sermons préparés dans toutes les règles de l'éloquence.

" On nous racontait dernièrement, dit un journal de Québec (1) que Mgr l'évêque de Chicoutimi, durant sa dernière visite à Rome, fut invité à prêcher au séminaire français et qu'il le fit au grand étonnement et à l'admiration des cent cinquante théologiens de son auditoire. Il parla de l'esprit de foi qui se plaît aux humbles et dont le mérite vaut bien pour le ciel celui de la science. Il parla des missions sauvages qu'il a vues de près et où son apostolat a trouvé parfois de si pures consolations.

" Et l'on s'étonnait après l'avoir entendu que sa parole, faite à la prédication du missionnaire, sût revêtir à l'occasion un charme dont les savants eux-mêmes ne savaient pas se défendre."

" Mgr Racine, ajoute le même organe, était un de ces hommes facilement sympathiques, dont l'âme et la figure ouvertes ne connaissent pas les détours qui égarent dans le chemin des cœurs. On était à demi-vaincu de suite par le charme de cette physionomie, et tous, les humbles comme les grands,—et pourquoi ne le dirions nous pas— depuis l'ecclésiastique de son diocèse jusqu'à Sa Sainteté Léon XIII, tous ont su apprécier la franchise de son commerce."

Mgr Dominique Racine fut le premier supérieur du séminaire de Chicoutimi ; il rédigea lui-même les règles et constitutions de cette maison.

On doit aussi au zèle de Mgr Racine la construction d'une magnifique église paroissiale de 1876 à 1878 à Chicoutimi.

Mgr Dominique Racine fut consacré dans la basilique de Québec le 4 août 1878, par Mgr. E. A. Taschereau, archevêque de Québec. Le 7 août suivant eut lieu l'installation officielle de Mgr D. Racine sur le siège épiscopal de Chicoutimi.

Mgr Racine fit son premier voyage à Rome, *ad limina apostolorum* 1882-83. Il retourna auprès du Souverain Pontife en 1885.

(1) La Justice.

Un des projets de Mgr D. Racine dans les derniers jours de sa vie laborieuse était l'érection d'un évêché nouveau à Chicoutimi. Cette œuvre a été laissée inachevée.

La mort frappa Sa Grandeur le samedi, 28 janvier 1888, à 11½ hrs. a. m., après une forte hémorrhagie, suite d'une maladie dont Mgr Racine était affecté depuis quelques semaines.

Ses obsèques eurent lieu avec beaucoup de solennité, le 3 février suivant. Le mercredi précédent, un service funèbre a été célébré à la basilique de Québec, où M. l'abbé Louis Paquet prononça un éloquent panégyrique du premier évêque de Chicoutimi.

Les dernières nouvelles de Rome annoncent que le successeur de Mgr Dominique Racine vient d'être choisi dans la personne de l'abbé L.-N. Bégin, principal de l'École normale Laval de Québec. C'est aujourd'hui même, le 28 courant, que le sacre de Mgr Louis-Nazaire Bégin a eu lieu dans la basilique de Notre-Dame de Québec.

J.-HERMAS CHARLAND.

UNE HISTOIRE DU CANADA ⁽¹⁾

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Nous pensons qu'il serait inutile de poursuivre plus loin notre critique de l'*Histoire du Canada* (par le Père Sixte Le Tac, Récollections); nous étions persuadé que le sujet n'en valait pas la peine et, dans notre sympathie pour ceux qui, de bonne foi, avaient annoncé l'ouvrage, nous avons hâte d'appeler ailleurs l'attention de nos lecteurs.

Sur ces entrefaites, le rédacteur de la *Petite Revue du Tiers-Ordre*, dans son numéro de juin, se déclara convaincu que l'ouvrage était faussement attribué au P. Le Tac par son éditeur huguenot, Eugène Réveillaud. (2) Il ajouta qu'il ne connaissait nullement l'ouvrage en question et qu'il avait reçu cette annonce toute rédigée et imprimée de Paris avec ces mots : *Prière de vouloir bien insérer dans la Petite Revue, de la part du Père Édouard, directeur des Annales françaises.* "Or," dit-il, "comme nous avons déjà eu l'honneur de correspondre avec ce bon Père, nous nous sommes rendu à cette demande avec empressement, heureux en même temps de faire connaître une œuvre sur le Canada, par un de nos Pères

(1) Voir notre livraison de juin dernier.

(2) Le rédacteur de la *Petite Revue du Tiers-Ordre* affirme, en passant, sur la foi d'un de ses amis, ancien ministre du Tiers-Ordre, à Montréal, "que les révérends Pères Jésuites s'étaient plaints de l'annonce (faite dans la *Revue*), parce que cette histoire était remplie de mensonges et de diffamations contre l'Ordre des Jésuites. Il serait faux qu'elle ait été écrite par un Père Franciscain, l'auteur véritable étant un huguenot, ennemi de l'Église catholique, et en particulier des Jésuites." Il y a ici plusieurs inexactitudes qu'il importe de relever. Nous avons été à la source et nous sommes en mesure de dire que nulle plainte autorisée n'a été faite par les Pères Jésuites contre le rédacteur de la *Petite Revue du Tiers-Ordre*; ni ces Pères, ni personne autre, que nous sachions, n'a songé à se plaindre de ce monsieur; mais, au contraire, tout le monde l'a plaint d'avoir été victime d'une mystification grossière.

De plus, cette histoire est bien plus hostile à Mgr de Laval et à son clergé qu'aux Jésuites; et enfin personne ne prétend que M. Eugène Réveillaud soit l'auteur de cette histoire; il n'en est que l'éditeur.

Franciscains. Si nous avons été trompé, comme nous sommes porté à le croire, il y a eu un faux de commis, car le révérend Père Édouard ne nous aurait pas prié d'annoncer un mauvais livre ; dans ce cas, nous protestons contre cette indigne supercherie et nous mettons en garde nos lecteurs."

Comme on voit, la bonne foi du rédacteur de la *Revue du Tiers-Ordre* étalt entière, et selon toute apparence, il en était de même de celle du P. Édouard. De son côté, le rédacteur de la *Lyre d'Or*, qui avait transféré dans ses colonnes la réclame que le *Paris-Canada* faisait du même ouvrage, se déclara, dans son numéro de juillet, convaincu par notre article précédent, que cette publication ne saurait être l'œuvre du Récollet dont on invoque aujourd'hui le nom, et exprima son regret d'avoir recommandé l'ouvrage sur la fol d'un autre écrivain.

La question nous semblait donc résolue et nous n'y pensions plus lorsque notre attention fut attirée, il n'y a de cela que deux jours sur l'article suivant de la chronique de la *Petite Revue du Tiers-Ordre*, numéro de septembre :

" *L'Histoire du Canada*, par le Père Sixte le Tac, Récollet, et publiée par Eugène Réveillaud.—

" Dans notre numéro de juin dernier, nous avons donné quelques explications au sujet de cette histoire.

" Nous reproduisons ci-dessous celles que nous trouvons dans les *Annales françaises* de juillet :

" Nous apprenons que l'annonce que nous avons faite de cette publication (que nous avons fait aussi annoncer dans d'autres revues françaises) *avant son apparition*, d'après la feuille de souscription. et nous fiant sur le nom de l'auteur, le P. Sixte Le Tac, Récollet, cause quelque scandale. L'auteur, en effet, reproduit dans son histoire des accusations *qui avaient cours* à son époque contre les Jésuites, et il se laisse aller contre eux à d'assez vives invectives. Nous lui laissons sur la conscience tout ce dont il peut être coupable contre le huitième commandement.

" Mais nous tenons à dire que nous ignorions, en recommandant cet ouvrage, que M. Réveillaud, sur la demande duquel nous avons fait cette annonce et que nous avons aidé à répandre son livre, fût *huguenot*, comme il le dit dans sa préface, et qu'il eût ajouté au texte du vieux Récollet des notes malveillantes contre la Compagnie de Jésus.

" Nous avons recommandé l'ouvrage du P. Le Tac comme docu-

“ ment historique, mais non les annotations de l'éditeur, que nous
 “ ne connaissions pas alors et dont, cela va sans dire, nous nous sé-
 “ parons entièrement.

“ FR. ÉDOUARD, M. C.”

Il ressort de ces paroles du P. Édouard, 1o que ce Père reconnaît le Père Le Tac comme l'auteur du manuscrit dont s'est servi l'éditeur ; 2o qu'il essaie de justifier le Père Le Tac en disant qu'il n'avait fait que reproduire dans ce manuscrit des accusations *qui avaient cours à son époque* contre les Jésuites ; 3o qu'il admet que le P. Le Tac se laisse aller contre les Jésuites à d'assez vives invectives, et 4o qu'il laisse au P. Le Tac sur la conscience tout ce dont il peut être coupable contre le huitième commandement.

Puis le P. Édouard, pour se disculper, déclare qu'en recommandant cet ouvrage il ignorait 1o que M. Réveillaud, sur la demande duquel il a fait cette annonce et qu'il a aidé à répandre son livre, fût *huguenot*, comme il le dit dans sa préface, et 2o qu'il eût ajouté au texte du vieux Récollet des notes malveillantes contre la Compagnie de Jésus.

Le P. Édouard déclare encore qu'il a recommandé l'ouvrage du P. Le Tac comme document historique, mais non pas les annotations de l'éditeur, qu'il ne connaissait pas alors et dont il se sépare entièrement.

Nos lecteurs s'aperçoivent tout de suite que ces déclarations changent totalement l'état de la question et qu'une nouvelle thèse se présente à nous. Dans l'intérêt de la justice et de la vérité historique, nous croyons devoir l'examiner sous toutes ses faces.

Commençons par M. Réveillaud ; nous nous occuperons ensuite du P. Édouard et enfin du P. Le Tac.

Et d'abord, admirons ce bon M. Réveillaud, huguenot, qui fait une visite au P. Édouard, lui parle avec enthousiasme de sa trouvaille, et le prie, avant l'apparition de son livre, d'en faire l'annonce et de l'aider à répandre l'ouvrage de l'excellent P. Le Tac.

Il doit avoir l'âme candide, ce bon huguenot, pour jouer de pareils tours au brave P. Édouard, qui, *simple comme une colombe*, donne complètement dans le panneau ; nous pouvons nous imaginer comment ce digne M. Réveillaud dut rire dans sa barbe et s'égayer avec ses amis huguenots aux dépens de cet excellent P. Édouard. Mais laissons-le à son triomphe.

Le sort du P. Édouard nous intéresse davantage et nous avouons

que nous plaignons le bon Père de tout notre cœur ; mais nous croyons devoir lui faire remarquer deux choses : une, qu'il *sait déjà*, et une autre qu'il *semble, même en ce moment, ne pas encore soupçonner*.

Il *sait déjà* qu'il a eu tort de se fier au premier venu, qui se charge de publier un écrit attribué au P. Le Tac et qui lui demande une réclame pour cette publication. Il sait encore qu'il a agi imprudemment en recommandant un ouvrage avant qu'il n'ait paru, sans compter que cet ouvrage est la reproduction d'un vieux manuscrit, et cependant il semble que le P. Édouard n'a pas même eu la curiosité de l'examiner ; il ne s'assure pas non plus d'avance si le manuscrit serait publié avec ou sans notes ou commentaires ; sa confiance en M. Réveillaud est parfaitement héroïque.

Mais ce que le P. Édouard *semble, même en ce moment, ne pas encore soupçonner*, c'est que le texte du manuscrit attribué au P. Le Tac est tout aussi offensif que les notes de M. Réveillaud, et que, si réellement le P. Le Tac en est l'auteur et que le P. Édouard l'endosse, l'éditeur huguenot est, sinon justifiable, du moins excusable, à son point de vue, pour y ajouter ses notes, qui ne renchérisent nullement sur le texte, et sont purement explicatives. Le P. Édouard a donc mauvaise grâce de jeter la pierre à ce *huguenot* et de vouloir *se séparer de lui entièrement*. Mais le fait est que le P. Édouard a été si confiant que dès qu'il a entendu parler d'un manuscrit du P. Le Tac, il n'en a pas demandé davantage ; cela lui suffisait ; le livre, pensait-il, ne pouvait être qu'édifiant.

Le P. Édouard va plus loin, néanmoins, et affirme que le P. Le Tac reproduit, dans son manuscrit, des accusations qui *avaient cours à son époque* contre les Jésuites, et qu'il se laisse aller contre eux à d'assez vives invectives. Comment sait-il cela ? Il a donc lu le livre. Mais si c'est le cas, comment ignore-t-il que le texte contient des choses pires que les notes de l'éditeur ? Mystère que tout cela !

En définitive, il se permet de laisser sur la conscience du P. Le Tac tout ce dont celui-ci peut être coupable contre le huitième commandement. Mais le Père Le Tac, supposé même qu'il soit l'auteur du manuscrit, n'est du moins pas responsable de sa publication, tandis que le P. Édouard l'est, en grande partie du moins. Espérons que la leçon lui profitera et qu'il s'efforcera d'acquérir la prudence du serpent, pour la joindre à la simplicité de la colombe.

Venons-en maintenant aux points mentionnés plus haut. Et

d'abord, le P. Édouard suppose que le P. Le Tac est l'auteur du manuscrit. Sur quoi se fonde-t-il pour le supposer ? Quelles sont les preuves intrinsèques ou extrinsèques ?

Dira-t-il que c'est l'écriture du P. Le Tac ? Mais est-il bien sûr de cela ? Et supposé que ce soit le cas, cela prouverait tout au plus que le P. Le Tac a copié cet écrit comme on copie une curiosité, et nullement qu'il en soit l'auteur ; ou que, s'il l'a composé, c'est par badinage et nullement dans le dessein de le publier ; ou enfin, s'il s'est oublié à ce point, le fait que son manuscrit est resté enseveli dans ses papiers prouve à lui seul que ce document n'aurait jamais reçu l'*imprimatur* de la part des supérieurs, précisément parce qu'il était calomnieux.

Comment, du reste, peut-on vouloir faire accroire à des gens sensés qu'un grave Père Récollet, qui a été maître des novices pendant plusieurs années, ait eu recours à des subterfuges comme celui que nous avons signalé dans notre premier article, se faisant passer pour un officier qui écrivait à un ami, et cela, selon l'explication de M. Réveillaud, afin que, s'il était découvert comme l'auteur du document, il pût se tirer d'embarras sans mentir en disant qu'il était réellement *homme de guerre*, puisqu'en sa qualité de prêtre il faisait la guerre aux vices.

En second lieu, le P. Édouard essaie de justifier le P. Le Tac en disant qu'il n'avait fait que reproduire dans ce manuscrit des accusations qui *avaient cours à son époque* contre les Jésuites. Le P. Édouard, encore une fois, n'a donc pas lu le manuscrit, autrement il aurait vu que ce qu'on y dit contre Mgr de Laval et contre les prêtres du Séminaire est pire que ce qu'on y met sur le dos des Jésuites. (1)

Du reste, c'est une pauvre excuse pour un homme qui dissémine

(1) Pour montrer ce qu'il y a d'odieux dans ce procédé et pour fermer la bouche, une bonne fois pour toutes, si c'est possible, aux Le Tac réels ou imaginaires, citons à notre tour un document, non pas d'un personnage masqué ou sans crédit, mais d'un homme qui a rempli les premières charges dans la colonie. Nous empruntons ce témoignage à un manuscrit de M. le commandeur Jacques Viger.

L'abbé Louis Bertrand de la Tour, docteur en droit, et qui fut successivement official de Mgr de Saint-Vallier, vicaire général de Québec, conseiller-clerc du Conseil, supérieur, doyen du Chapitre, etc., etc., nous initie comme suit à l'histoire des prétendues persécutions exercées contre les Récollets par Mgr de Laval :

“ Les progrès que faisaient le Clergé et les Jésuites réveillèrent l'attention des Récollets. Quatre religieux, croyant la colonie assez bien établie pour n'avoir plus rien à craindre des Anglais, s'embarquèrent pour la Nouvelle-France au mois de juin 1669. La traversée ne fut pas heureuse ; ils firent naufrage près du port. La Compagnie du

des calomnies, de dire : Je ne fais que répéter ce que j'ai entendu. De toute manière donc, le P. Édouard fait jouer un triste rôle au P. Le Tac ; en effet, il va jusqu'à admettre que ce Père se laisse aller contre les Jésuites à de vives invectives. Puis il conclut en disant : "Je laisse au P. Le Tac sur la conscience tout ce dont il peut être coupable contre le huitième commandement." Vraiment nous croyons qu'il avait quelque chose de mieux à faire en cette circonstance pour l'honneur de son Ordre.

Canada ne les avait vus partir qu'à regret, pour ne pas surcharger la colonie par une communauté qu'on aurait beaucoup de mal à nourrir ; les oppositions se renouvelèrent lorsqu'après le naufrage on avait proposé un second embarquement ; mais M. Talon, qui revenait à Québec en qualité d'intendant, aplanit tous les obstacles et obtint le consentement de la Compagnie ; c'était leur protecteur déclaré. Six Récollets arrivèrent avec lui à Québec au mois de juillet 1670. M. Talon se servit de son autorité pour leur faire rendre leur maison et leur terrain ; ils y bâtirent un fort joli couvent, qu'ils ont depuis vendu à l'Hôpital-Général, pour s'établir dans la ville, où ils ont un des plus beaux établissements de la Colonie.

"M. de Laval avait toujours extrêmement honoré l'état religieux ; mais il ne goûtait pas l'établissement des Récollets en Canada. Il craignait qu'il ne fussent à charge dans une colonie très pauvre, où les légitimes pasteurs avaient tant de peine à vivre et à faire subsister les pauvres gens qui y étaient sans nombre. La protection décidée de M. Talon augmentait ces alarmes. Ce magistrat, dans son premier voyage, s'était montré fort prévenu contre le prélat et son clergé ; on savait qu'il amenait ce nouveau corps pour le traverser, pour donner à la colonie des ministres plus indulgents et à sa dévotion, et des correspondants à la Cour, correspondants dangereux par la facilité qu'ont les Récollets établis à Versailles d'agir auprès des ministres, ce qu'on a cru depuis avoir plus d'une fois éprouvé. M. Talon se vantait, de son côté, d'avoir enfin apporté la liberté des consciences, et les Récollets ont cent fois déclaré depuis, dans leurs discours et dans leurs écrits, qu'ils étaient les martyrs de cette liberté, et que c'était l'unique source des persécutions qu'ils souffraient. C'était bien clairement annoncer la diversité de conduite.

"On se trompait sans doute de part et d'autre dans ces jugements mutuels, parce que des deux côtés il régnait beaucoup de piété. Quoi qu'il en soit, la charité est généreuse. M. de Laval, plein de confiance en Dieu, considérant les besoins d'une Église naissante qui n'a jamais trop d'ouvriers, et trouvant du mérite dans ces six Religieux, leur fit et leur fit faire par son clergé l'accueil le plus favorable, leur procura des secours abondants, leur fournit pendant plus d'un an la nourriture et les meubles, et quoiqu'ils fussent venus malgré lui, il leur donna d'abord quatre missions, les Trois-Rivières, l'Île Percé, la rivière St-Jean et le fort appelé depuis *Fort Frontenac*. Ces bons Pères en furent surpris ; ils ne cessaient de louer la charité de l'évêque, et avouaient ingenuement que n'étant venus que pour se battre avec le clergé, ils ne pouvaient comprendre qu'on eût pour eux tant de bonté. C'étaient de bons Religieux, qui furent toujours unis au clergé ; le caractère de leurs successeurs fut bien différent.

"Il fallait avoir un couvent. Le roi leur en accorda des lettres-patentes avec 1200 livres de pension, à condition de ne pas quêter. C'était en vérité trop exiger d'eux, et le roi apparemment ne s'attendait pas à être obéi sur cet article. La pension fut payée,

Enfin, quant au P. Le Tac, si, en définitive, il était l'auteur responsable de ce manuscrit, il n'aurait pas de quoi être fier de son œuvre. Il a vu de près et l'évêque, et son clergé, et les jésuites ; il a vu aussi à l'œuvre M. de Frontenac et ses myrmidons, et il se serait inspiré de l'opinion de ce triste personnage et de ses satellites pour jeter l'insulte à un homme comme Mgr de Laval ; y pense-t-on ? Et l'on voudrait nous faire accroire que l'histoire de cette époque est à refaire, et que désormais il nous faudra appeler blanc ce que tous les contemporains intelligents et vertueux ont appelé

mais la quête se fit à l'ordinaire. Il est vrai qu'ils prétendaient que ne pouvant en qualité de Franciscains jouir d'aucune pension, ces 1200 livres n'étaient données que pour les missions, et non pour le couvent, et que c'était le couvent et non les missionnaires qui faisaient la quête. Les lettres-patentes sont datées du Camp de Condé au mois d'avril 1676. On leur rendit l'emplacement qu'ils avaient autrefois sur la rivière St-Charles ; ils y bâtirent une maison et une église assez jolie sur les ruines de l'ancienne, où l'Hôpital-Général est aujourd'hui établi par la vente qu'ils lui en ont faite, lorsque M. de St Vallier le fonda. M. Talon en posa la première pierre, M. de Laval la bénit.

« Cette situation n'était favorable ni à la direction ni à la quête ; les pénitentes qui voulaient aller chez eux et les quêteurs qui venaient en ville, avaient un voyage à faire ; ils songèrent donc à se loger dans la ville ; mais se bornèrent à demander la liberté de se bâtir une infirmerie, afin d'y mettre leurs malades, qui dans le couvent n'étaient pas à portée des médecins ni des remèdes. Sur ces représentations ils obtinrent du roi par lettres-patentes du 28 mai 1681, un emplacement dans la haute-ville, près de la cathédrale, appelé la *stnéchaussée*. Le 27 octobre suivant, ils présentèrent leurs lettres-patentes à M. de Laval. Ce prélat leur permit de se bâtir une infirmerie et d'y dire la messe, portes fermées, en faveur des Religieux malades, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se rendre au couvent. L'infirmerie fut bâtie, et M. de Bernières, Grand-Vicaire, alla, par l'ordre de l'Évêque, y planter une croix.

« C'en fut assez pour les Récollets.....L'infirmerie devint bientôt un hospice pour les religieux sains et malades, et l'hospice devint un couvent ; l'autel pour dire la messe devint une chapelle et la chapelle une église. Un chœur et une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie ; le réfectoire et la cuisine accompagnèrent le dortoir. Les portes qu'on fermait d'abord pendant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent et le public y fut reçu. La messe basse devint solennelle, on donna la communion, on prêcha, on confessa, on célébra les fêtes de l'Ordre, elles furent annoncées par le prédicateur Récollet, et aussitôt ils y eurent des indulgences ; on eut soin d'élever un clocher, pour servir, disait-on, aux observances régulières, mais bientôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfants, on prit des pensionnaires laïques. Quelques années après, un Récollet étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, M. de Laval fit défendre à la communauté de l'y enterrer ; il offrit même poliment de le faire enterrer à la cathédrale, ou de le faire solennellement accompagner par le clergé à leur couvent. Les Récollets refusèrent tout, enterrèrent le mort dans l'hospice, et invitèrent par billets toute la ville aux obsèques. Malgré tant de raisons de mécontentement le prélat, par une charité supérieure à tout, fit faire un service pour le défunt, dont il estimait la vertu ; mais il fit signifier aux Récollets une défense de passer outre dans leur construction, avec ordre de s'en tenir aux termes de la permission qui

noir et *vice versa*, et que c'est le P. Le Tac et ses consorts qui ont consigné l'histoire véritable dans un papier scellé de sept sceaux, qu'il a été donné à M. Eugène Réveillaud d'ouvrir au bout de deux siècles et de déchiffrer avec l'aide d'un compère du Canada !

M. Taché a fait bonne justice de ce fameux argument des documents inédits. Citons un passage de sa protestation :

“ Des documents ! quelle sinistre naïveté ! Mais il y a des documents qui sont à l'histoire ce que les axiomes sont à la philosophie, l'évidence . . . Les Jésuites ont évangélisé et converti des barbares qui les martyrisaient ; ils ont, à travers mille dangers et des souff-

leur avait été accordée. Les Grands-Vicaires dressèrent des procès verbaux de l'état des choses. Le Gouverneur et l'Intendant s'efforcèrent de les arrêter ; on entra même en négociation. M. de Laval offrit d'acheter fort cher leur emplacement et de rembourser les frais de la construction. Tout fut inutile, et l'ouvrage avança toujours.

“ Le prélat, indigné de cette conduite, essaya pourtant encore les voies de la douceur, et leur donna mille marques de bonté ; il leur fit prêcher la même année le carême à la cathédrale. Il eut lieu de s'en repentir. Le prédicateur hasarda des propositions repréhensibles, qui étaient une censure des principes et de la conduite du clergé. Les grands-vicaires lui en firent des reproches, mais ne purent l'engager à se rétracter. Son supérieur, à qui on en fit des plaintes, ne fut pas plus heureux ; mais pour réparer le scandale, il monta lui-même en chaire le dimanche suivant, et expliqua ces propositions d'une manière satisfaisante ; il ne voulut pas que ce religieux prêchât et il acheva de remplir la station. Il le renvoya même en France, mais ce ne fut pas sans peine. Le Gouverneur et l'Intendant voulaient le retenir ; et il leur dit résolument : “ Il restera, puisque vous le voulez ; mais il restera seul ; nous nous en irons tous.” On le laissa partir.

“ Toutes les bontés de M. de Laval n'ayant produit aucun effet, enfin il leur interdit toutes fonctions ecclésiastiques dans le diocèse et il en écrivit au roi. Il lui représenta que dans l'état où était alors la colonie et la ville de Québec, qui avait tout au plus sept à huit cents habitants, une seconde communauté de Récollets était inutile, puisqu'il y avait déjà six autres églises ; qu'elle était préjudiciable à l'hôpital, si nécessaire à la colonie et presque sans revenu ; et même préjudiciable aux missions, puisque ayant deux communautés à soutenir, les Récollets seraient moins en état d'y fournir des sujets . . .

“ Le roi eut égard à ces remontrances ; l'année suivante il vint un ordre d'abattre le clocher, ce qui fut exécuté à regret. On proposa des accommodements ; l'Évêque n'en voulut pas ; il fallut obéir. Il leur rendit les pouvoirs, et tout le reste alla son train. Enfin pour avoir la paix, on leur a laissé liberté toute entière et ils sont aujourd'hui transférés dans leur hospice.

“ Cependant M. de Laval était mécontent de quelques Récollets. Malgré l'autorité de la réforme ces Religieux avaient quelques sujets remuants parmi le grand nombre de ceux qui travaillaient avec édification . . . Les choses ont bien changé ; on est attentif en France à faire un bon choix et à rappeler ceux qui s'oublent. Je leur dois cette justice ; pendant le temps de mon séjour à Québec, les Récollets édifiaient la colonie et travaillaient avec fruit.”

Vrai Extrait,

Montréal, mars 1841,

JS. VIGER.

frances affreuses, distribué le pain de la parole divine et la grâce des sacrements aux premiers habitants français de notre pays ; ils ont marié nos ancêtres, baptisé ceux qui furent nos pères, administré leurs mourants et prié pour leurs morts, se sont faits mendiants, eux, des hommes de premier ordre, et de cette façon, ont recueilli pour le Canada, en France, des sommes comparativement énormes, tandis qu'ils vivaient et mouraient tous dans la pauvreté. . . .

“ Mgr de Laval eut à lutter, au prix de son repos et de sa santé, contre ceux qui, sans être des ennemis de l'Église, voulurent l'humilier dans sa personne ; contre ceux qui réclamaient, comme un droit, la liberté d'empoisonner et de démoraliser les Sauvages et les Français avec l'eau-de-vie ; il a mis en réquisition ses hautes relations de famille, pour se procurer, en France, les moyens de subvenir aux besoins d'une chrétienté pauvre jusqu'à la destitution.

“ Voilà les véritables documents : Des faits patents, indéniables, immenses ! M. X. et M. Z. ont écrit contre Mgr de Laval et contre les Jésuites ; mais qu'ont fait M. X. et M. Z. en dehors de leurs écritures ? Les grands travailleurs, Champlain, Pierre Boucher, M. de Montmagny, M. de Lauzon et les autres, ont rendu justice aux Jésuites. Mgr de Laval laisse après lui des monuments impérissables et une mémoire que vénèrent et chérissent toutes les intelligences bien faites et tous les cœurs droits. . . . ”

A. BOUCHARD.

ROSE MARIE

CHAPITRE VII.

SA DOUBLE GÉNÉALOGIE

Nous devrions tout naturellement laisser à présent la parole à Rose Marie, car sans nul doute Miss Tankerville avait droit à apprendre de sa bouche les aventures de sa jeune protégée ; mais que de choses qui la concernent et que la pauvre enfant ignorait ! Nous devons donc nous charger nous-même de cette narration, nous fiant aux inspirations de notre bon génie pour les détails qui ont échappé à l'œil de l'homme.

M. de Romarin était Français de naissance et artiste de profession. Ses ancêtres appartenaient à la haute noblesse ; mais quand la révolution éclata, son grand-père perdit tout, puis dut porter sa tête sur l'échafaud. Son frère enrôlé dans l'armée, reçut la croix de la légion d'honneur sur le champ de bataille d'Austerlitz. Lui-même élevé à l'École militaire, prit part aux campagnes des Cent-Jours.

Dégoûté du régime de la Restauration, il émigra en Amérique ; il aurait pu y remasser une fortune honorable par ses talents variés ; mais il était artiste et, ce qui est pire, artiste en tout genre, maître de dessin, de musique, d'escrime, de français, de danse, etc. etc., donc il resta pauvre toute sa vie.

Il prit pour compagne une bonne Créole, fille d'un planteur de la Guadeloupe, nommé Floréal ; aussi pauvre que lui des biens de la fortune (son père avait tout perdu par un tremblement de terre), mais simple, pure, innocente, elle était aussi capable que créature humaine de faire le bonheur d'un homme tel que M. de Romarin. Elle donna naissance à deux filles, dont l'une mourut en bas âge ; l'autre était destinée à devenir la mère de Rose Marie.

Mme de Romarin avait toujours été d'une santé délicate ; elle ne tarda pas à être saisie d'une maladie de langueur et mourut calme et résignée à la volonté de Dieu, car elle laissait en bonnes mains sa petite fille, à peu près âgée de cinq ans.

La petite Thérèse grandit sous les soins de sa bonne, et reçut de son père une éducation forte et virile, ce qui ne l'empêcha pas à l'âge de dix-huit ans, de s'amouracher d'un grand et beau jeune homme nommé Richard Varick Dashon, et surnommé le "beau Dick", dont Miss Tankerville nous a déjà fait connaître le mérite.

Il était fils unique, et ses parents, la fine fleur de la haute aristocratie, ne lui pouvaient rien refuser. Mais quand il vint à leur parler de son projet d'unir à sa destinée l'humble fille de son maître d'escrime et de français, madame sa mère entra dans une grande colère, et lui déclara que jamais il ne franchirait plus le seuil de la maison paternelle, s'il se dégradait au point de prendre pour femme une personne dont le rang social était à une distance incommensurable du sien.

Rref, il arriva ce qui arrive quand deux jeunes têtes sont folles ; heureusement qu'il y avait autre chose que de la folie dans ces deux têtes : un grand sens d'honneur chez le jeune homme et une piété sincère chez la jeune fille. Qu'il suffise de dire que Dick Dashon fut baptisé, puis marié en bonne et due forme à Melle Thérèse de Romarin par le bon évêque en personne, compatriote et ami du père de la fiancée. Mais les circonstances étaient telles que ni M. de Romarin ni la famille Dashon n'en surent rien que plusieurs mois plus tard. L'explosion fut terrible dans l'un et l'autre camp.

Une année se passa ; ce fut une année de dure privation pour le jeune couple ; mais le côté le plus pénible de la situation pour la pauvre jeune femme, c'était que son père qu'elle aimait tant refusait de la voir et de lui pardonner.

Puis tout à coup elle tomba malade de la fièvre typhoïde, et devint mère avant le terme dans un hôpital public, où des voisins charitables l'avaient fait transporter (son mari était à Washington à la recherche d'un emploi quelconque qui pût les faire vivre).

L'enfant, une petite fille, était si chétive d'apparence que la pauvre mère l'ondoya, de peur qu'elle ne mourût sans baptême, et la nomma Rose Marie. Dick Dashon revint tout juste à temps pour presser la main de la mourante, au moment où le prêtre, appelé en toute hâte, lui appliquait l'indulgence plénière.

Elle expira doucement quelques instants après, calme et résignée mais laissant son mari en proie à une douleur qui ressemblait presque au désespoir.

Pendant cette douleur elle-même lui donna le courage pour accomplir un grand devoir ; il alla se jeter aux pieds de M. de Ro-

marin, lui demanda pardon dans les termes les plus humbles et l'amena auprès de la dépouille mortelle ; puis il lui recommanda l'enfant et disparut.

Au bout de six mois M. de Romarin reçut une lettre, qui lui fit verser des larmes de joie ; elle venait d'Algérie : son beau-fils, rendu en France, s'était engagé dans la légion étrangère et, par sa bonne conduite, son intelligence et sa bravoure s'était avancé en si peu de temps jusqu'au grade de sergent. C'est lui qui écrivait tout cela avec une naïveté d'enfant ; il parlait aussi avec enthousiasme de leur aumônier, qui l'avait pris en amitié, veillait sur lui avec une tendresse toute paternelle et le gardait de tout danger.

Du reste le service était dur, c'étaient des alertes incessantes et des escarmouches avec les terribles Kabyles ; il fallait être prêt à chaque instant à affronter la mort ; d'ailleurs Dick Dashon, même au milieu du tourbillon des plaisirs de New-York avait été un étourdi, jamais un libertin, et maintenant qu'il était catholique, il savait apprécier mieux que jamais la pureté de cœur et la paix d'une bonne conscience.

Huit ans se passèrent et les lettres les plus affectueuses furent échangées constamment entre M. de Romarin et le jeune homme qui était monté, degré par degré, jusqu'au grade de colonel.

Trois mois s'écoulèrent encore et cette fois la famille Dashon reçut une lettre à son tour ; leur fils avait pris part à un coup de main des plus hardis : il avait été le premier à l'assaut d'une batterie ennemie, s'était couvert de gloire plus qu'on ne saurait l'exprimer, puis était tombé grièvement blessé d'un éclat d'obus et avait expiré en héros chrétien entre les bras du prêtre. C'était le général de division lui-même qui communiquait tous ces détails aux parents désolés.

Puis au bout de trois semaines le corps arriva, embaumé avec soin ; la croix de la légion d'honneur brillait sur cette poitrine de brave ; une lettre de condoléance, écrite de la main du ministre de la guerre, fut remise en même temps à M. Dashon par un officier français, frère d'armes de leur fils, témoin de sa mort héroïque.

La sympathie la plus sincère de toutes les classes de la société de New-York fut prodiguée au malheureux couple ; leur fils eut des funérailles comme pas un général américain n'en aurait eu. Mais rien ne put les consoler ; c'était leur fils unique, et ils l'avaient renié, rejeté, condamné à l'exil ; il était mort sans avoir entendu sortir de leurs lèvres un mot, un seul mot de pardon.

Cependant tout passe en ce monde et tout s'oublie, même les dou-

leurs les plus amères, Un mois plus tard une voiture magnifique s'arrêta devant l'humble demeure de M. de Romarin ; un monsieur d'apparence vénérable en sortit, aidé de son laquais et s'appuyant sur sa canne à pomme d'or. C'était M. Cornelius Roosevelt Dashon.

M. de Romarin devinait bien de quoi il allait s'agir ; il reçut son visiteur avec une politesse pleine de réserve.

“ Mon fils est mort, ” dit M. Dashon d'une voix brisée par la douleur.

“ Vous avez mes meilleures sympathies, Monsieur, dans votre affliction ”.

“ Il a laissé une enfant ”, continua le visiteur tremblant d'émotion.

“ Elle a neuf ans ”, répliqua froidement M. de Romarin.

“ Comment s'appelle-t-elle ? ”

“ Rose Marie est le nom que ma pauvre Thérèse lui a donné avant d'expirer ; c'était le nom de sa mère, la marquise de Floréal ”.

“ J'ai eu l'avantage de connaître le marquis et je me rappelle combien nous sympathisions tous avec lui dans son revers de fortune ; mais je ne savais pas ce qu'était devenue sa famille. ”

“ Ils occupent tous des positions honorables, mais peu lucratives. ”

“ Vous n'aviez vous-même qu'un enfant, si je ne me trompe. ”

“ Une seule, ma pauvre Thérèse. ”

“ Moi aussi je n'avais qu'un seul enfant et le sort vient de me l'enlever. ”

“ Il est mort au champ d'honneur, Monsieur, vous n'avez pas le droit de vous plaindre, et du reste vous l'aviez renié, ” dit M. de Romarin avec amertume.

“ Ah, mon cher monsieur, que Dieu me pardonne ; c'est là précisément ce qui fait mon désespoir... Un seul trésor me reste à présent ou plutôt nous reste à vous et à moi, c'est l'enfant qui survit. ”

“ Cette enfant, Monsieur, m'appartient ; je l'ai reçue des bras de votre fils (hélas je n'ai pas même eu la consolation de recevoir le dernier soupir de ma pauvre Thérèse et n'ai pu qu'arroser de mes larmes sa dépouille inanimée). C'est sur mes genoux, Monsieur, qu'elle a grandi ; je ne la céderai à personne pour tout l'or du monde. ”

Il y eut un moment de silence, l'un et l'autre se tenant debout, immobiles comme des statues ; puis M. Dashon, lentement, à pas comptés, sortit humilié, écrasé, anéanti.

Le lendemain une grande dame, en deuil profond vint humblement demander audience à M. de Romarin. Il avait été son maître de français. C'est dans cette langue, malgré la difficulté qu'elle éprouvait à s'y exprimer, qu'elle lui adressa la parole.

“ Pardonnez-moi, si je viens vous parler encore de notre enfant, et avant tout vous demander de la voir.”

“ Asseyez-vous, Madame, répliqua M. de Romarin sèchement, vous allez la voir immédiatement.”

En disant ces mots il sortit et après quelques instants reparut tenant l'enfant par la main.

“ Ciel ! ” s'écria la dame, “ c'est l'image parfaite de mon Dick bien-aimé.”

“ Elle ne ressemble pas moins fidèlement à ma pauvre Thérèse.”

L'enfant toute interdite de ce dialogue, auquel elle ne comprenait rien, se pressait timidement contre M. de Romarin, tandis que Mme Dashon la contemplait des pieds à la tête. C'était une vraie figure d'ange, ses traits si distingués, son costume adapté avec tant de goût et les magnifiques boucles de ses longs cheveux retombant sur ses épaules, tout contribuait à ravir la dame d'admiration.”

“ Oh, mon bon monsieur, de grâce, oublions le passé, et unissons nos efforts pour le bonheur de cette enfant. Vous l'avez possédée sans rival depuis sa naissance jusqu'à ce jour ; permettez que désormais je partage avec vous son affection, et vous aide à lui donner une éducation digne de son rang et de sa haute fortune.”

“ Elle pourra vous faire une visite de temps en temps, je le veux bien,” dit M. de Romarin avec dignité.

“ Quant aux détails, nous tomberons d'accord facilement, je n'en doute pas”, répliqua Mme Dashon. “ Et toi, mon petit ange, viens m'embrasser, n'est-ce-pas que tu aimeras bien ta grand'maman ? ”

“ Mais vous n'êtes pas ma grand'maman,” dit l'enfant en se cachant la figure dans les mains de M. de Romarin, puis se redressant et montrant le portrait de Mme de Romarin : “ Voilà ma grand'maman, elle est plus belle que vous.”

Mme Dashon ne put s'empêcher de rire franchement, malgré la mortification qu'elle dut éprouver.

“ C'est qu'elle était alors plus jeune que je ne le suis à présent ; mais je t'aimerai tout autant qu'elle. Tu auras maintenant deux grand'mamans, vois-tu ? grand'maman Romarin que voilà : c'est la maman de ta maman, et grand'maman Dashon, c'est moi, la maman de ton papa.”

Mais elle eut beau adoucir sa voix de son mieux et sourire à l'enfant de son sourire le plus gracieux, Rose Marie persista à ne plus la regarder et éclata en sanglots, que M. de Romarin eut bien de la peine à calmer.

Il était fier d'elle, et dans son orgueil satisfait, il voulut bien condescendre à donner à Mme Dashon quelques paroles de consolation. "Soyez tranquille, Madame, cette émotion d'enfant va se passer : je lui parlerai de vous, et petit à petit elle s'habitue à l'idée d'avoir d'autres parents que moi."

Mme Dashon se retira toute reconnaissante et toute émue : puis l'humble demeure de M. de Romarin reprit son apparence ordinaire. La visite fut rendue le lendemain, mais ce fut à une heure du jour où M. de Romarin était parfaitement sûr de ne pas trouver le couple à la maison. Il laissa sa carte avec le nom de Rose Marie écrite au crayon sous le sien, et il crut que son honneur était sauf, mais il était déterminé à ne pas se dessaisir de son trésor, d'autant plus que le bonheur de l'enfant semblait l'exiger absolument.

Les Dashon comprenaient fort bien sa pensée et commençaient déjà à se résigner à leur triste position lorsque, moins d'un an plus tard, un événement inattendu, qui changea plus ou moins la face de l'Europe, vint à leur aide d'une manière providentielle.

C'était dans l'automne de 1848 ; M. de Romarin suivait avec anxiété les rapides transformations de la jeune république française. Quelle ne fut point sa surprise de recevoir un jour une lettre du prince Louis-Napoléon, l'invitant à retourner en France et lui demandant ! le secours de ses conseils et de son dévouement à toute épreuve. Le prince, qui venait de se poser comme candidat pour la présidence, avait appris à connaître M. de Romarin durant son exil à New-York, et avait dûment apprécié son mérite.

Comment résister à une pareille offre ! Après vingt-quatre heures de réflexion, sa détermination était prise : il se rendra à l'invitation du prince.

Mais l'enfant ? Dans l'état d'incertitude où tout se trouvait alors en France, il n'aurait pas été prudent pour lui de continuer à se charger d'elle ; le moment était donc venu de la remettre définitivement entre les mains de la famille Dashon.

Le rendez-vous fut donné à bord du vapeur, et l'heureux couple s'y présenta au comble de la joie ; il y eut une scène cependant et une scène passablement désagréable lorsque l'enfant dut se séparer de son grand-papa chéri, et suivre ses nouveaux parents en qui jusque là elle n'avait vu que des étrangers.

On dut faire, en passant, une visite à l'humble demeure, où s'était écoulée son enfance, et il y eut une autre scène déchirante, quand Rose Marie dut faire ses adieux à tous ces objets si chers à son cœur.

Heureusement qu'on put faire cette fois un compromis ; Louise, sa bonne, qui lui avait tenu lieu de mère, allait l'accompagner ; la chèvre qui l'avait allaitée et partagé tous ses ébats enfantins, la suivrait dans sa nouvelle résidence ; les portraits de famille, les joujoux de toute sortes furent bien vite emballés. Rose Marie, conduite par Louise, prit de nouveau place dans la voiture, et quelques instants plus tard se trouva face à face, pour la seconde fois dans sa vie, avec cette résidence princière, qui allait être désormais la sienne.

V. H.

(*A suivre.*)